



Dossier 25 ENV 3801

Prédiagnostic Faune Flore Habitats

Commune : Oignies (62)

Demandeur



ZI LA Cigalière IV
120 Allée du Mistral
84 250 Le Thor

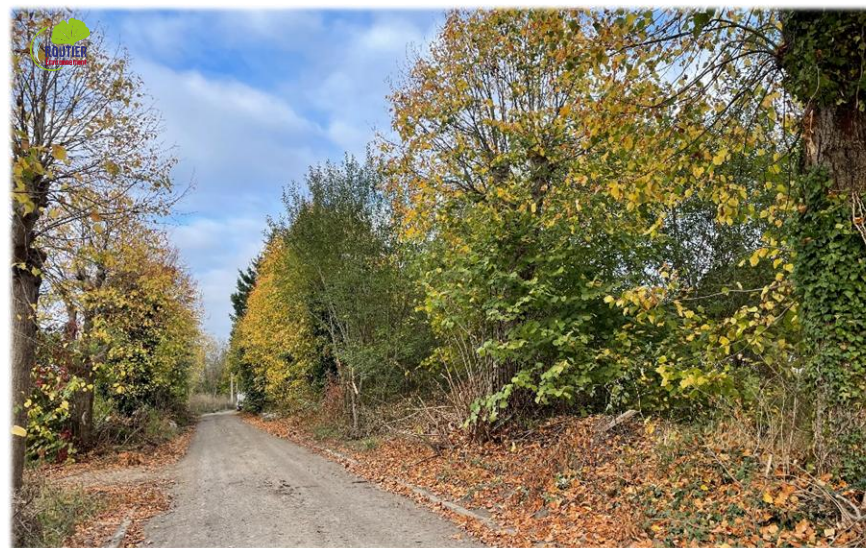
Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

10 Rue Bernard Martel – 80 100 ABBEVILLE

☎ : 03.22.25.05.30

Courriel : contact@routier-environnement.com



Site de Oignies

Novembre 2025

Version 1.0

PRÉDIAGNOSTIC FAUNE FLORE HABITATS

Projet de parc photovoltaïque au sol de Oignies (62)
Novembre 2025

MAÎTRE D'OUVRAGE

NEO SOLAR
ZI LA Cigalière IV
120 Allée du Mistral
84 250 LE THOR

BUREAU D'ÉTUDES

Routier Environnement
10 rue Bernard Martel
80 100 ABBEVILLE
03.22.25.05.30
contact@routier-environnement.com



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1	5. MÉTHODOLOGIE DES PROSPECTIONS.....	28
1.1. CONTEXTE DU PROJET	1	5.1. ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	28
1.2. CADRE DE LA MISSION	1	5.2. CALENDRIER ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS	28
1.3. DELIMITATION DES AIRES D'ÉTUDES.....	3	5.3. MÉTHODOLOGIE PAR TAXON	29
1.3.1. Aire d'étude immédiate.....	3	5.3.1. Habitats et flore.....	29
1.3.2. Aire d'étude rapprochée (50 m)	3	5.3.2. Avifaune	30
1.3.3. Aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km)	3	5.3.3. Mammifères	32
1.3.4. Aire d'étude éloignée (10 km)	3	5.3.4. Entomofaune.....	33
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6	5.3.5. Herpétofaune	34
2.1. LES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	6	6. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES	34
2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel.....	6	6.1. FLORE	34
2.1.2. Les zonages réglementaires	11	6.2. FAUNE	34
2.1.3. Les autres zonages	16	7. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	35
2.2. TRAME VERTE ET BLEUE	19	8. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	36
2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique	19	8.1. FLORE ET HABITATS.....	36
2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale.....	20	8.1.1. Description des habitats	36
3. ANALYSE DES BASES DE DONNÉES NATURALISTES.....	23	8.1.2. Bilan des enjeux relatifs aux habitats.....	41
3.1. LA FLORE	23	8.1.3. La flore.....	43
3.2. L'AVIFAUNE.....	25	8.1.4. Bilan des enjeux floristiques	44
3.3. LES MAMMIFÈRES.....	26	8.2. L'AVIFAUNE.....	49
3.3.1. Les chiroptères.....	26	8.2.1. Avifaune en période de migration post-nuptiale.....	49
3.3.2. Les mammifères terrestres.....	26	8.2.2. Bilan des enjeux avifaunistiques.....	49
3.4. L'ENTOMOFAUNE.....	26	8.3. LES MAMMIFÈRES.....	51
3.4.1. Les lépidoptères - rhopalocères.....	26	8.3.1. Les chiroptères.....	51
3.4.2. Les orthoptères.....	26	8.3.2. Bilan des enjeux chiroptérologiques.....	53
3.4.3. Les odonates.....	26	8.3.3. Les mammifères terrestres	55
3.5. L'HERPETOFAUNE	27	8.3.4. Enjeux relatifs aux mammifères terrestres.....	55
3.5.1. Les reptiles.....	27	8.4. L'ENTOMOFAUNE	57
3.5.2. Les amphibiens	27	8.4.1. Les lépidoptères – rhopalocères	57
		8.4.2. Les odonates.....	57
		8.4.3. Les orthoptères.....	57

8.4.4.	<i>Bilan des enjeux relatifs à l'entomofaune</i>	58	12.3.	IMPACTS RESIDUELS SUR LES MAMMIFERES TERRESTRES	84
8.5.	L'HERPETOFAUNE	60	12.4.	IMPACTS RESIDUELS SUR LES CHIROPTERES.....	85
8.5.1.	<i>Les reptiles</i>	60	12.5.	IMPACTS RESIDUELS SUR L'ENTOMOFAUNE	86
8.5.2.	<i>Les amphibiens</i>	60	13.	CONCLUSION	87
8.5.3.	<i>Bilan des enjeux de l'herpétofaune</i>	60	14.	COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER	88
9.	SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	62	15.	BIBLIOGRAPHIE	89
9.1.	RECAPITULATIF DES ENJEUX PAR GROUPE TAXONOMIQUE	62	16.	SITOGGRAPHIE	90
9.2.	CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR HABITAT	64			
10.	ANALYSE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET	65			
10.1.	GENERALITES SUR LES IMPACTS D'UN PROJET	65			
10.2.	CARACTERISTIQUES DU PROJET	66			
10.2.1.	<i>État initial du terrain et de ses abords</i>	66			
10.2.2.	<i>Le projet</i>	66			
10.3.	LES IMPACTS PREVISIBLES DU PROJET	68			
10.4.	LES IMPACTS BRUTS DU PROJET	68			
10.4.1.	<i>Habitats naturels et flore</i>	68			
10.4.2.	<i>Faune</i>	70			
10.1.	IMPACTS BRUTS SUR L'AVIFAUNE	71			
10.1.	IMPACTS BRUTS SUR LES MAMMIFERES TERRESTRES.....	72			
10.2.	IMPACTS BRUTS SUR LES CHIROPTERES	73			
10.3.	IMPACTS BRUTS SUR L'ENTOMOFAUNE	74			
11.	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS SUR LE SITE .	75			
11.1.	LISTE DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION.....	75			
11.2.	DESCRIPTIF DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION.....	76			
11.2.1.	<i>Mesures d'évitement</i>	76			
11.2.2.	<i>Mesures de réduction</i>	77			
12.	IMPACTS RESIDUELS DU PROJET	81			
12.1.	DEFINITION DES NIVEAUX D'IMPACTS RESIDUELS	81			
12.1.	IMPACTS RESIDUELS SUR LA FLORE ET LES HABITATS	82			
12.2.	IMPACTS RESIDUELS SUR L'AVIFAUNE.....	83			

FIGURES

Figure 1 : Photographie du site d'étude	1	Figure 20 : Photographie des dépôts de déchets.....	39
Figure 2 : Localisation du site d'étude.....	2	Figure 21 : Photographie des haies arborées	40
Figure 3: Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée	4	Figure 22 : Photographie d'un ourlet pionnier	40
Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km) et de l'aire d'étude éloignée (10 km).....	5	Figure 23 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	42
Figure 5 : Localisation des zonages d'inventaires du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km.....	7	Figure 24 : Photographie de la Vigne-vierge commune.....	44
Figure 6 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 10 km	12	Figure 25 : Photographie du Sumac de Virginie	44
Figure 7 : Les autres zonages dans un rayon de 10 km	17	Figure 26 : Photographie de jeune pousse de la Renouée du Japon	44
Figure 8: Cartographie de la Trame Verte et Bleu (Source : STRADDET Hauts-de-France)	21	Figure 27 : Histogramme représentant la rareté régionale des espèces floristiques relevées	45
Figure 9 : Cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du site	22	Figure 28 : Diagramme circulaire représentant le statut de liste rouge régionale des espèces floristiques relevées.....	45
Figure 10: Localisation du site par rapport au nombre de plantes vasculaires d'intérêt patrimonial recensées par commune.	24	Figure 29 : Localisation des espèces exotiques envahissantes	46
Figure 11 : Photographie du Pouillot véloce	30	Figure 30 : Localisation des espèces patrimoniales	47
Figure 12 : Localisation des points d'écoute et des transects mis en œuvre lors de l'étude de l'avifaune.....	31	Figure 31 : Cartographie des enjeux floristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	48
Figure 13 : Cycle biologique des chiroptères (PNR Scarpe Escaut)	32	Figure 32 : Cartographie des enjeux avifaunistiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	50
Figure 14 : Photographie d'une empreinte de Chevreuil européen.....	33	Figure 33 : Photographie d'un Tilleul possédant des cavités.....	51
Figure 15 : Photographie d'un orthoptère juvénile	33	Figure 34 : Cartographie des potentialités d'accueil en gîtes pour les chiroptères	52
Figure 16 : Cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	37	Figure 35 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques à l'échelle de la zone d'étude.....	54
Figure 17 : Photographie de l'accès au site	38	Figure 36 et 36 : Photographie de tas de débris de gazon et de branchages	55
Figure 18 : Photographie de la prairie	38	Figure 37 : Cartographie des enjeux relatifs aux mammifères terrestres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	56
Figure 19 : Photographie du bosquet.....	39	Figure 38 : Photographie d'un Conocéphale bigarré.....	57
		Figure 39 : Photographie d'un Grillon domestique juvénile	57

Figure 40 : Cartographie des enjeux de l'entomofaune à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	59
Figure 41 : Cartographie des enjeux relatifs à l'herpétofaune	61
Figure 42 : Cartographie des enjeux globaux par habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	64
Figure 43 : Plan du projet.....	67
Figure 44 : Cartographie du projet vis-à-vis des enjeux identifiés	76
Figure 45 : Exemple de clôture surélevée	79
Figure 46 : Localisation des arbres à cavités sur le site.	80

TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelle retenue pour le projet.....	3
Tableau 2: Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.....	8
Tableau 3: Les zonages réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée	13
Tableau 4 : Les autres zonages au sein de l'aire d'étude éloignée	18
Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées recensées sur la commune de Oignies.....	23
Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques patrimoniales recensées sur la commune de Oignies.....	25
Tableau 7: Liste des espèces de chiroptères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Oignies.....	26
Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Oignies.....	26
Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Oignies.....	26
Tableau 10: Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur la commune de Oignies	27
Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens protégées recensées sur la commune de Oignies.....	27
Tableau 12 : Intervenants de la mission	28
Tableau 13 : Périodes d'observation préconisées pour l'observation de la faune et la flore	28
Tableau 14 : Date et conditions météorologiques* des prospections ciblées	28
Tableau 15 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat.....	29
Tableau 16 : Critères permettant l'estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat	32
Tableau 17 : Critères d'évaluation des enjeux du site.....	35
Tableau 18 : Typologie des habitats présents sur le site et surface associée	36
Tableau 19 : Liste des espèces avifaunistiques contactées en période de migration post-nuptiale.....	49
Tableau 20 : Récapitulatif des enjeux écologiques par groupe taxonomique.....	62
Tableau 21 : Évaluation des impacts bruts du projet sur la flore et les habitats	69
Tableau 22: Évaluation des impacts bruts sur l'avifaune	71
Tableau 23: Évaluation des impacts bruts sur les mammifères terrestres	72
Tableau 24: Évaluation des impacts bruts sur les chiroptères	73
Tableau 25 : Évaluation des impacts bruts sur l'entomofaune	74
Tableau 26 : Liste des mesures d'évitement et de réduction	75
Tableau 27 : Périodes de sensibilité des espèces protégées recensées sur le site ..	77
Tableau 28 : Évaluation des impacts résiduels sur la flore et les habitats	82
Tableau 29: Évaluation des impacts bruts sur l'avifaune	83
Tableau 30 : Évaluation des impacts résiduels sur les mammifères terrestres	84
Tableau 31 : Évaluation des impacts résiduels sur les chiroptères	85
Tableau 32 : Évaluation des impacts résiduels sur l'entomofaune.....	86

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques.....	91
Annexe 2 : Liste des espèces avifaunistiques.....	94
Annexe 3 : Liste de l'entomofaune.....	95

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte du projet

Dans le cadre de son projet de parc photovoltaïque au sol, la société Neo Solar a demandé la réalisation d'un prédiagnostic Faune-Flore-Habitats avec la réalisation des mesures Eviter Réduire Compenser d'un site localisé sur la commune de Oignies, dans le département du Pas-de-Calais (62).

Occupant une surface d'environ 16 034 m², la parcelle concernée par le projet se compose d'une allée, d'un bosquet, d'une prairie, ainsi que de zones en friche.

Le site est localisé en milieu urbain, au sein d'un environnement majoritairement résidentiel, bordé ponctuellement par quelques parcelles agricoles.



Figure 1 : Photographie du site d'étude

1.2. Cadre de la mission

Notre mission consiste en la réalisation d'un prédiagnostic Faune-Flore-Habitats avec un passage sur le site.

La démarche débute par l'inventaire des enjeux potentiels, répertoriés à l'aide d'une analyse bibliographique des espaces naturels classés, ainsi que des données écologiques existantes sur et aux alentours du site d'étude.

Une fois ce travail réalisé, 1 passage sur le site est établi durant lequel les groupes suivants sont étudiés :

- La flore et les habitats ;
- L'avifaune ;
- L'entomofaune ;
- La mammalofaune ;
- L'herpétofaune.

Cette étude permettra d'apporter des informations nécessaires au choix de la solution qui concilie au mieux l'opportunité du projet, avec la préservation de la biodiversité du site et de ses alentours.

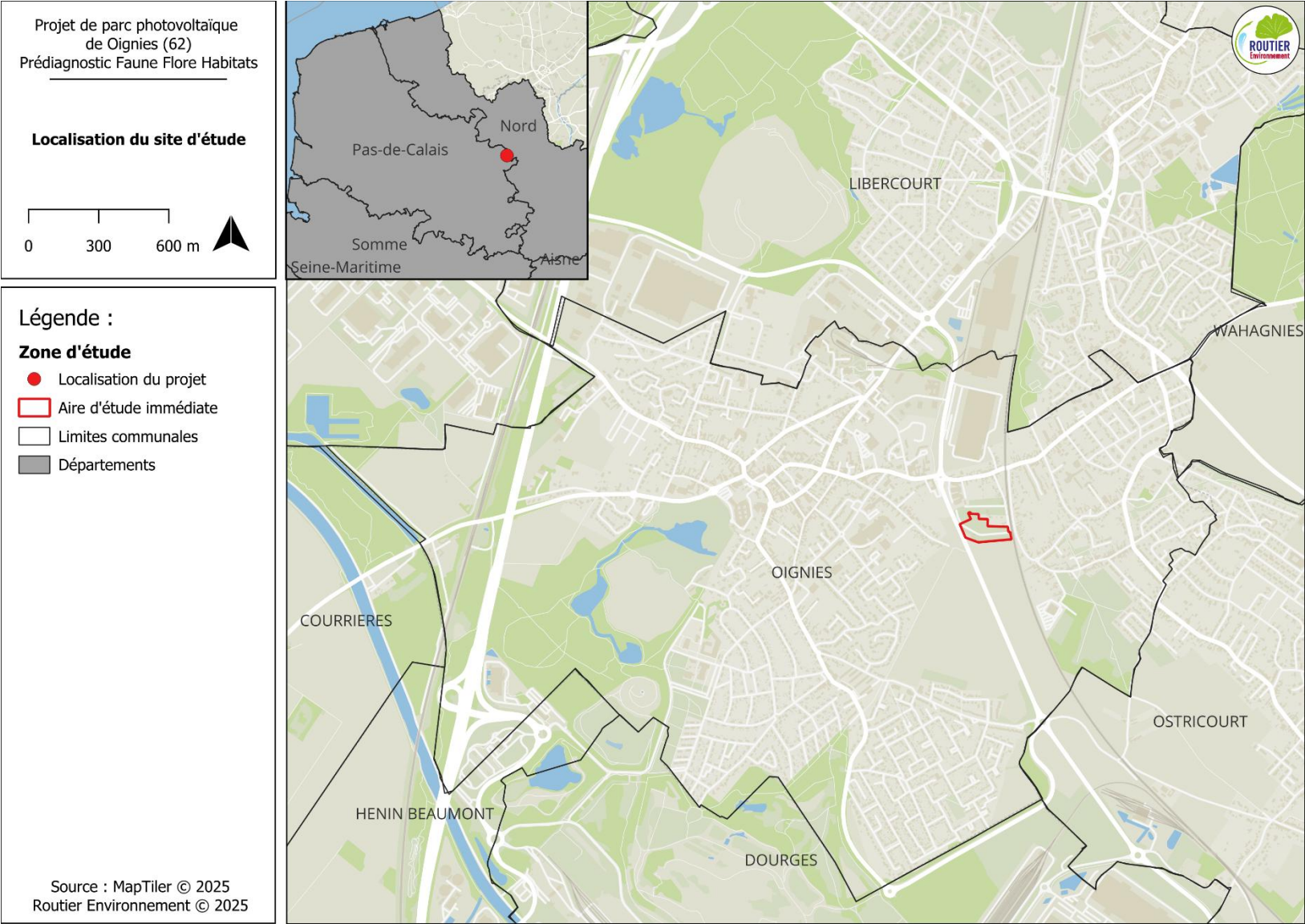


Figure 2 : Localisation du site d'étude

1.3. Délimitation des aires d'études

Le site d'étude se compose d'une unique parcelle comprenant un accès, un bosquet, une prairie ainsi que plusieurs zones en friche, partiellement dégradées.

Tableau 1 : Parcelle retenue pour le projet

Section	Numéro	Surface (m ²)
AH	0614	16 034
Total		16 034 m²

1.3.1. Aire d'étude immédiate

Une aire d'étude immédiate correspondant à l'emprise de la parcelle retenue pour le projet a été définie (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** 3). Cette zone correspond à la surface susceptible d'être la plus affectée par le projet. Les relevés floristiques et faunistiques ont été menés sur cette zone, couvrant une surface de près de 1,5 Ha.

1.3.2. Aire d'étude rapprochée (50 m)

Les milieux en périphériques de cette aire d'étude ont également été pris en compte pour les groupes faunistiques présentant des capacités de dispersion importantes, afin d'intégrer les questions relatives aux continuités écologiques (Avifaune, Mammifères). Cette zone périphérique d'un rayon de 50 m autour de l'aire d'étude immédiate correspond à l'aire d'étude rapprochée.

1.3.3. Aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km)

L'analyse de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du projet a été menée au sein d'une aire d'étude de 1 km autour du site d'étude. Cette analyse simplifiée consiste à identifier les potentielles continuités écologiques (Haies, cours d'eau, etc.) situées à proximité ou sur le site même.

1.3.4. Aire d'étude éloignée (10 km)

Une aire d'étude éloignée de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate a été définie afin de prendre en compte le fonctionnement écologique des espèces à une échelle plus importante (Figure 4). Une analyse bibliographique des zonages réglementaires et du patrimoine naturel a également été effectuée à cette échelle.

Les cartes des pages suivantes présentent la délimitation des différentes aires d'études.

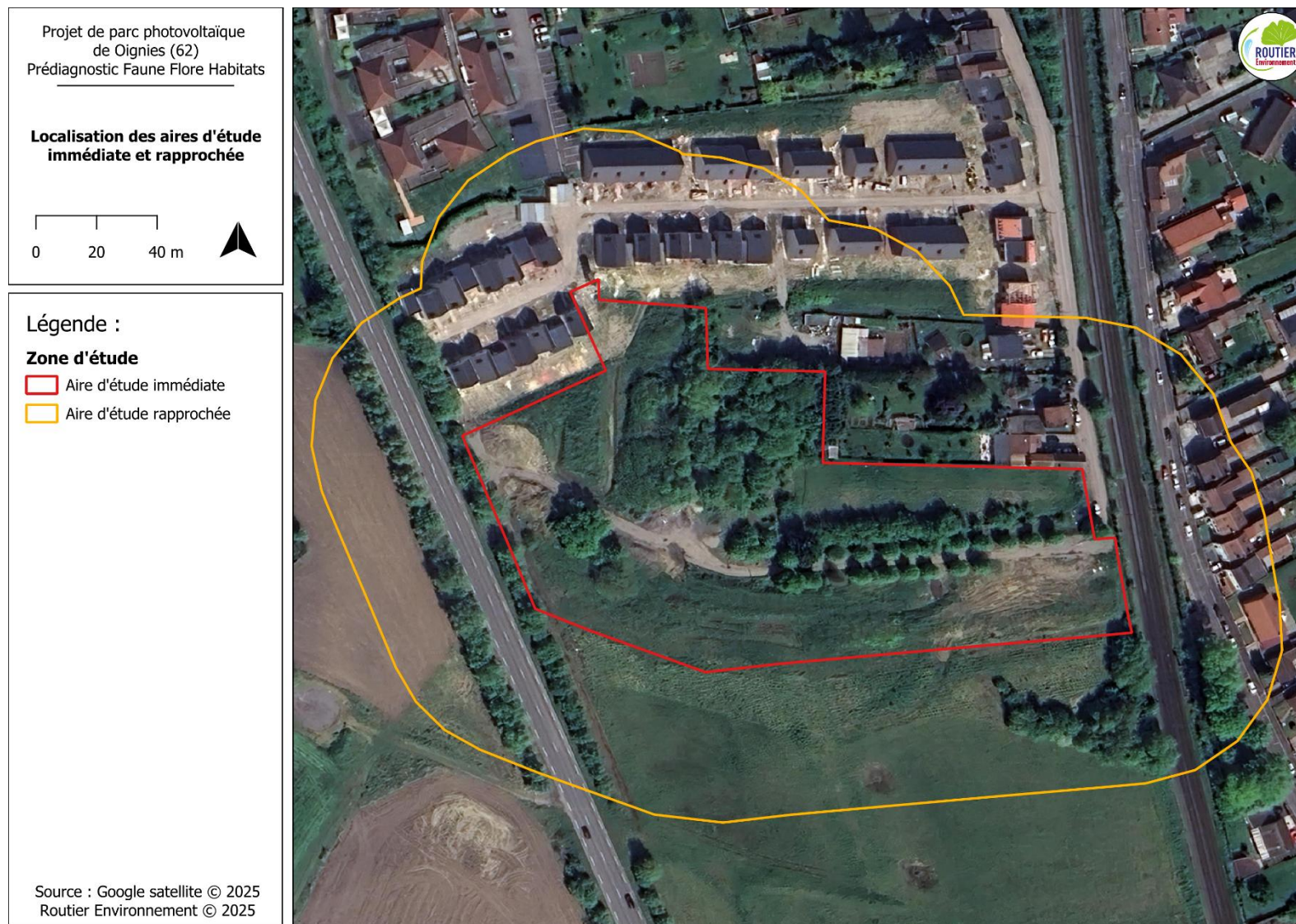


Figure 3: Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée

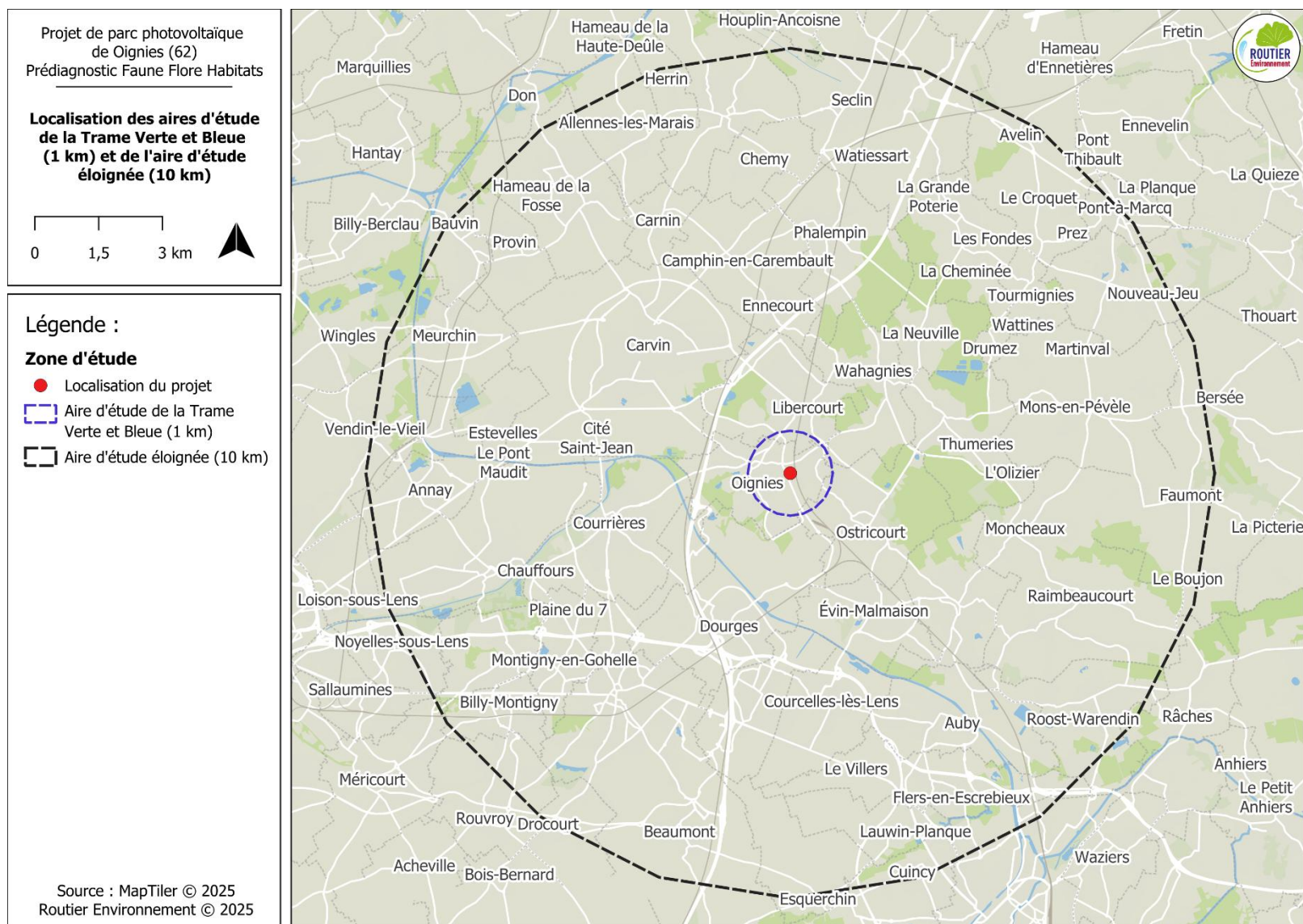


Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km) et de l'aire d'étude éloignée (10 km)

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Les zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été relevés au sein de l'aire d'étude éloignée.

On distingue 3 grands types de zonages liés au patrimoine naturel :

- **Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel**, ces espaces n'ont pas de portée réglementaire directe, mais sont une source de connaissance importante pour un territoire sur sa richesse écologique. Ces informations nous permettent notamment d'orienter nos recherches avant notre intervention sur le terrain. Ces zonages comprennent les ZNIEFF et les ZICO.
- **Les zonages réglementaires** imposent une contrainte réglementaire. Il en existe de nombreux types tels que :
 - les sites Natura 2000 (Directive « Habitats » et « Oiseaux ») ;
 - les APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) ;
 - les RNR et RNN (Réserves Naturelles Régionales et Nationales) ;
 - Les sites classés et inscrits ;
 - Les PNR (Parcs naturels régionaux) ne sont pas véritablement des zonages réglementaires, néanmoins chaque PNR rédige une charte détaillant la politique de protection de l'environnement et d'aménagement de son territoire. Cette charte est approuvée par les communes adhérentes et doit être respectée.
- **Les autres zonages environnementaux**, ce sont des sites dont l'acquisition foncière est réalisée par des structures publiques (Conseil départemental, Conservatoire du littoral) ou associatives (Conservatoire d'Espaces Naturels) qui ont pour vocation la protection de la biodiversité. Ils comprennent :
 - Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)
 - Les terrains du Conservatoire du littoral
 - Les terrains des Conservatoires d'espaces naturels

Il ne sera listé dans les pages suivantes uniquement les zonages se trouvant dans la zone d'étude éloignée.

2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF représentent un outil de connaissance du patrimoine naturel du territoire français. Elles ont pour vocation d'identifier et de décrire les espaces présentant le plus grand intérêt écologique et abritant la biodiversité patrimoniale. Ces inventaires ont été lancés en 1982, et servent maintenant de socle de connaissance et d'outil d'aide à la décision pour la gestion et la protection des espaces.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : Espace généralement de faible surface, comportant des milieux homogènes et également la présence d'espèces, d'association d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- **Les ZNIEFF de type II** : Espaces qui englobent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers. Ces espaces possèdent une cohésion et une richesse plus importante que le reste du territoire.

Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979.

Ces zones ont servi de base pour la création des ZPS (zones de protection spéciale) du réseau Natura 2000. Leur périmètre n'ayant pas évolué depuis 1994, les ZICO sont de vieux zonages, il devient donc de moins en moins judicieux de les utiliser.

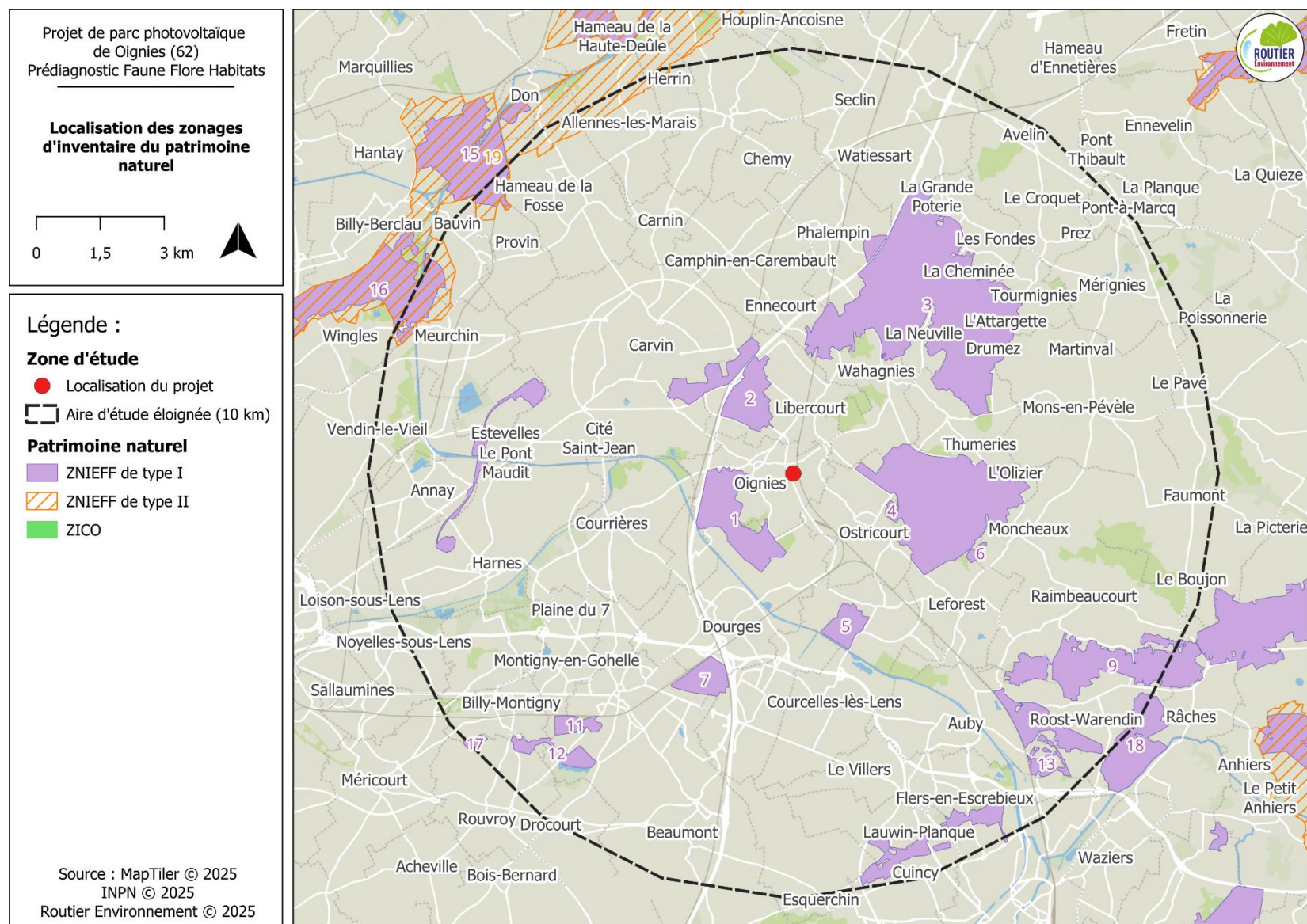


Figure 5 : Localisation des zonages d'inventaires du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km

Tableau 2: Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SURFACE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
ZNIEFF de type I				
310030045	MARAIS ET TERRIL D'OIGNIES ET BOIS DU HAUTOIS	212,5	1,1	1
310013321	ETANG ET BOIS DE L'EPINOY	218,4	1,2	2
310013741	LA FORET DOMANIALE DE PHALEMPIN, LE BOIS DE L'OFFLARDE, BOIS MONSIEUR, LES CINQ TAILLES ET LEURS LISIERES	1818,6	1,5	3
310007244	TERRIL N°108 D'OSTRICOURT ET MARAIS PERIPHERIQUES	8,9	2,3	4
310030083	TERRILS 109 ET 113 D'EVIN-MALMAISON	63,2	3,3	5
310013761	TERRIL 122 DE LEFOREST ET MARAIS PERIPHERIQUE	9,9	4,5	6
310030116	TERRILS N° 87 ET 92 DE DOORGES ET D'HENIN-BEAUMONT	75,1	4,7	7
310014027	SITE DU CAVALIER DU TERRIL N°98 D'ESTEVES AU TERRIL D'HARNES	74,9	6,1	8
310013260	COMPLEXE HUMIDE ENTRE ROOST-WARENDIN ET RAIMBAUCOURT	350,2	6,8	9
310013763	TERRIL N°136 DIT LAINS OUEST ET MARAIS DE PONT PINET A ROOST-WARENDIN	121,5	6,9	10
310013762	TERRILS 85 ET 89 D'HENIN-BEAUMONT	37,0	7,3	11
310007230	TERRILS 84 ET 205 D'HENIN-BEAUMONT	49,3	8,1	12
310013764	PELOUSES ET BOIS METALLICOLES D'AUBY	31,5	8,5	13
310013317	VALLEE DE L'ESCREBIEUX, MARAIS DE WAGNONVILLE ET BOIS DES ANGLAIS	137,1	8,6	14
310030101	ETANGS ET MARAIS D'ANNEULLIN, DU TRANAUX ET DE LA FERME MASURE	369,9	9,1	15
310013760	TERRIL ET MARAIS DE WINGLES	394,8	9,3	16
310030117	TERRIL 104 - 10 SUD DE COURRIERES	11,3	9,5	17
310013265	MARAIS DE ROOST-WARENDIN	192,1	9,6	18
ZNIEFF de type II				
310013759	BASSE VALLEE DE LA DEULE ENTRE WINGLES ET EMMERIN	2670,8	8,9	19
ZICO				
-				

Le site projet est situé en dehors de tout zonage d'inventaire du patrimoine naturel.

ZNIEFF de type I

310030045 – MARAIS ET TERRIL D'OIGNIES ET BOIS DU HAUTOIS SAPINS (1,1 km)

Le site se compose d'un ensemble de milieux variés mêlant plans d'eau, friches, terrils et boisements semi-naturels. Les plans d'eau du Bois des Hautois abritent notamment un herbier à Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), habitat aquatique rare et menacé dans la région. Sur les flancs du terril, se développe une friche pionnière sur éboulis de schistes caractérisée par la Patience à écussons (*Rumex scutatus*), espèce déterminante strictement liée aux terrils du Nord-Pas-de-Calais. En sous-bois, la présence de la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) témoigne d'une flore forestière diversifiée. Au total, la ZNIEFF compte 17 espèces végétales déterminantes, dont 6 protégées régionalement.

310013321 - ETANG ET BOIS DE L'EPINOY (1,2 km)

Le site présente un ensemble de végétations forestières et préforestières acidoclines à neutroclines, mêlées à des roselières, mares et pelouses pionnières des terrils. Cette diversité d'habitats abrite une flore variée comprenant plusieurs espèces rares et protégées. Du point de vue faunistique, l'avifaune constitue un intérêt majeur avec la présence du Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), de la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et du Pic mar (*Dendrocopos medius*). Les amphibiens comme l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) y trouvent également des conditions favorables. Les odonates tels que la Grande Aeshne (*Aeshna grandis*) et l'Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*) enrichissent encore la biodiversité de ce site remarquable.

310013741 – LA FORÊT DOMANIALE DE PHALEMPIN, LE BOIS DE L'OFFLARDE, BOIS MONSIEUR, LES CINQ TAILLES ET LEURS LISIERES (1,5 km)

Le site est dominé par un vaste complexe forestier formé autour de la forêt domaniale de Phalempin, présentant une grande diversité de milieux liés aux variations de sols et d'humidité. On y trouve des aulnaies-frênaies, chênaies acidoclines, roselières et herbiers à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*).

La flore compte une trentaine d'espèces déterminantes, dont plusieurs protégées régionalement comme le Vulpin fauve (*Alopecurus aequalis*) et la Laïche allongée (*Carex elongata*). La faune est également remarquable avec le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux telles que le Pic mar, le Pic noir, le Grèbe à cou noir et la Sarcelle d'été, illustrant la richesse écologique de cette ZNIEFF.

310007244 - TERRIL N°108 D'OSTRICOURT ET MARAIS PERIPHERIQUES (2,3 km)

Le terril conique de 6 ha, à l'orée de la forêt de Phalempin, présente une diversité écologique malgré sa petite taille, avec des végétations pionnières (*Pavot cornu* – *Glaucium flavum*), une bétulaie pionnière et des zones humides. Les plans d'eau abritent des roselières et quelques espèces déterminantes et protégées, comme le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) et le Vulpin fauve (*Alopecurus aequalis*). La faune est également remarquable avec le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*). Le boisement périphérique, en continuité avec la forêt de Phalempin, accueille des espèces forestières comme le Grand mars changeant (*Apatura iris*), illustrant l'intérêt écologique du site.

310030083 - TERRILS 109 ET 113 D'EVIN-MALMAISON (3,3 km)

Le site, fortement aménagé pour la pêche et la fréquentation, présente un intérêt floristique réduit, avec peu de végétations et d'espèces déterminantes de ZNIEFF. Une roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*) subsiste au niveau du diverticule Nord et abrite quelques Rousserolles effarvates (*Acrocephalus scirpaceus*). La faune est surtout représentée par des espèces typiques des friches minières et fossés végétalisés, comme le Criquet des clairières (*Chrysocraon dispar*), le Tétrix des carrières (*Tetrix tenuicornis*) et la Coccinelle à 24 points (*Subcoccinella vigintiquatuorpunctata*). Les friches reboisées accueillent également le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), la Thécla de la ronce (*Callophrys rubi*) et la Piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*), illustrant l'intérêt limité mais présent de la biodiversité du site.

**310013761 - TERRIL 122 DE LEFOREST ET MARAIS PERIPHERIQUE
(4,5 km)**

Le terril conique, au contact de la cité du Bois et du bois de l'Offlarde, présente une diversité écologique limitée mais notable malgré les aménagements. Les pentes boisées et les chemins bordés de pelouses abritent la remarquable Micropyre délicate (*Micropyrum tenellum*), espèce pionnière thermophile protégée dans le Nord-Pas-de-Calais. La zone humide au nord du terril accueille des végétations aquatiques et amphibies, dont le Vulpin fauve (*Alopecurus aequalis*), également protégé régionalement. La faune comprend le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), le Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*) et le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*), illustrant l'intérêt écologique malgré la pression humaine et la fragmentation des habitats.

310030116 - TERRILS N° 87 ET 92 DE DOURGES ET D'HENIN-BEAUMONT (4,7 km)

Les terrils n°87 et 92, situés à Dourges et Hénin-Beaumont, présentent un faible couvert végétal et des pelouses thermophiles, offrant un habitat propice à des espèces rares dans le Nord de la France. Ces terrils, bordant les autoroutes, constituent un élément marquant du paysage et un habitat de substitution pour la faune. La faune comprend le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) et le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), deux oiseaux nicheurs, le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Parmi les insectes, des espèces des prairies sèches comme le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) et le Grand Mars changeant (*Apatura iris*) fréquentent également le site.

2.1.2. Les zonages réglementaires

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen qui vise à conserver ou à rétablir des habitats naturels et semi-naturels et des espèces à forts enjeux de conservation en Europe, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales des territoires concernés. Le réseau est divisé en deux zones distinctes :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS) qui visent la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la conservation d'espèces et d'habitats figurant aux annexes I et II de la Directive Habitats Faune Flore.

Site inscrit

« Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. » Ministère de la culture

Site classé

« Un site classé est un site artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un « paysage », considéré comme remarquable ou exceptionnel. » Ministère de la Culture.

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Les réserves naturelles nationales sont un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs, ainsi que les milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologiques ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que des milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Parc naturel régional (PNR)

Les parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en « Parc naturel régional » peut être réalisé lorsque le territoire est de grande qualité, mais que l'équilibre entre les différentes composantes du patrimoine culturel et naturel est fragile (paysages, milieux naturels et patrimoine culturel). Un Parc naturel régional s'organise autour :

- Du développement durable
- De la protection et de la valorisation de son patrimoine culturel et naturel.

RAMSAR

Les sites RAMSAR sont des zones humides d'importance internationale particulièrement comme des habitats des oiseaux d'eau. La convention de RAMSAR est un traité international adopté par 170 états, le 2 février 1971, ayant pour but d'enrayer la dégradation et la disparition des zones humides. La France s'est engagée à préserver 52 sites représentant une surface de plus de 3,7 millions d'hectares.

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

« Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. » Cerema

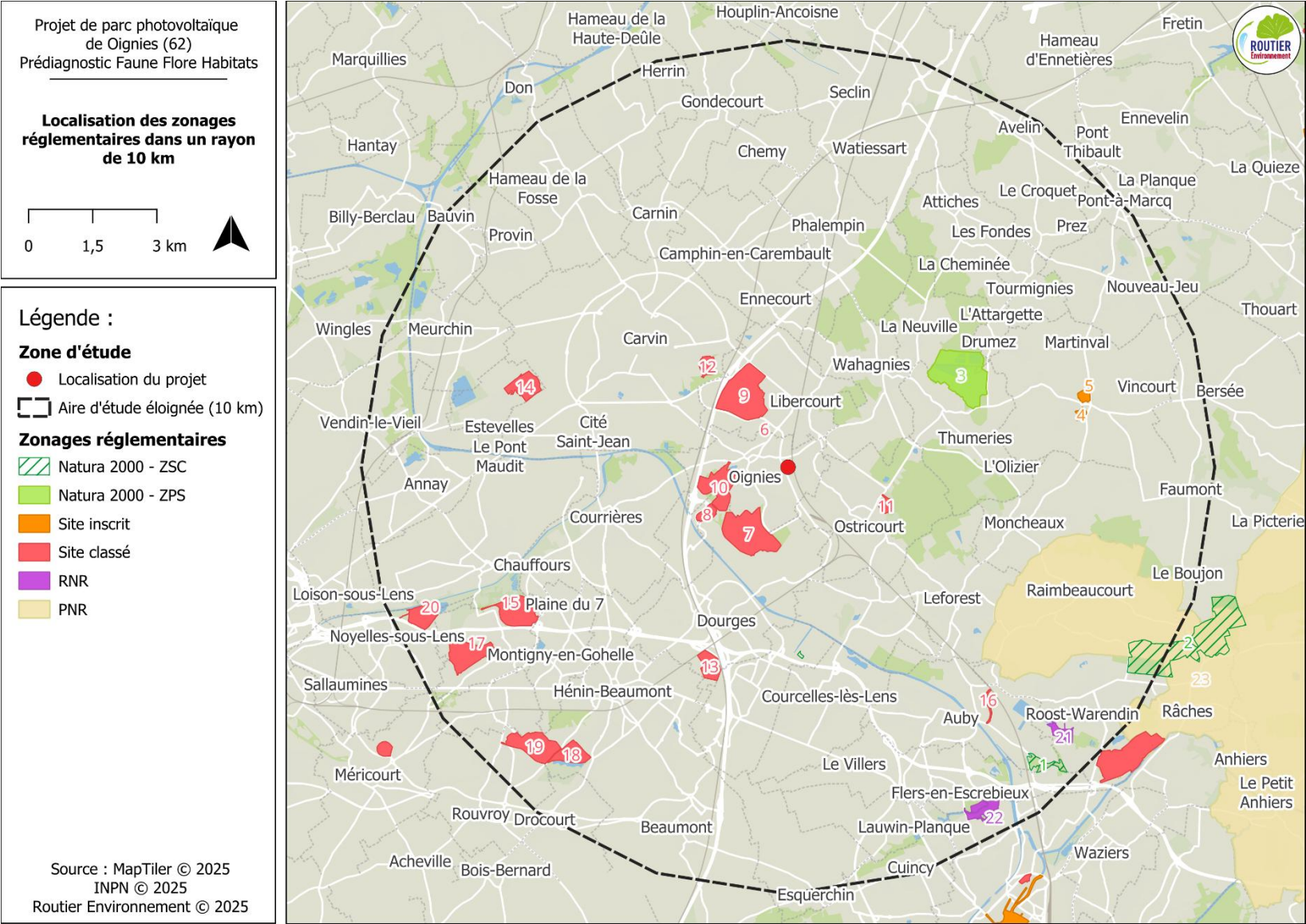


Figure 6 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 10 km

Tableau 3: Les zonages réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SURFACE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
Natura 2000 - ZSC				
FR3100504	PELOUSES METALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE	17,3	4,3	1
FR3100506	BOIS DE FLINES-LES-RACHES ET SYSTEME ALLUVIAL DU COURANT DES VANNEAUX	195,3	9,0	2
Natura 2000 - ZPS				
FR3112002	LES "CINQ TAILLES"	122,0	3,9	3
Site inscrit				
-	PAS ROLAND ET CENSE DE L'ABBAYE	4,6	6,8	4
	FONTAINE SAINT JEAN	7,1	7,0	5
Site classé				
-	TERRIL-ECOLE 2 DE OIGNIES (T115A)	1,3	1,0	6
	"10 D'OIGNIES DIT ""9/9BIS-10 DE OIGNIES"" (T116,117)	91,2	1,1	7
	9 DE DOORGES DIT "9/9BIS-10 DE OIGNIES" (T110)	52,0	1,2	8
	2 DU TELEPHERIQUE DIT DU "TELEPHERIQUE" (T115)	99,6	1,3	9
	9 DE DOORGES DIT "9/9BIS-10 DE OIGNIES" (T110)	11,7	1,9	10
	7 D'OIGNIES DIT "TERRIL D'OSTRICOURT" (T108)	8,7	2,3	11
	4 D'OIGNIES DIT "TOUR DE L'HORLOGE" (T107)	14,0	2,8	12
	LAVOIR HENIN (EST) DIT "DE SAINTE-HENRIETTE" (T087)	24,0	4,7	13
	24 DE COURRIERES (NORD) DIT "TERRIL D'ESTEVESSELLES" (T098)	32,5	6,0	14
	7/19 MARAIS, DECHARGE MARAIS DE FOUQUIERES ET REMBLAIS MARAIS DE FOUQUIERES (T083,100 ET 230)	49,6	6,8	15
	MARAIS DU VIVIER (T140)	4,8	7,0	16
	6 SUD DE COURRIERES, LAVOIR DE FOUQUIERES (T095,095A ET 260)	57,1	8,1	17
	1 DE DROCOURT DIT "PARC DES ILES" (T205)	28,3	8,1	18
	2 DE DROCOURT (SUD), LAVOIR DE DROCOURT (T084, 101)	54,2	8,4	19
	LAVOIR DE FOUQUIERES (T094, 094A)	24,8	8,9	20
RNN				
-				
RNR				
FR9300088	ANNELLES, LAINS ET PONT PINNET	14,6	8,2	21
FR9300075	MARAIS DE WAGNONVILLE	20,3	9,0	22

PNR				
FR8000037	SCARPE-ESCAUT	48 591,0	5,8	23
RAMSAR				
-				
APB				
-				

Le site projet est situé en dehors de tout zonage réglementaire.

NATURA 2000 - ZSC

FR3100504 – PELOUSES METALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE (4,3 km)

Ce site abrite deux des principaux biotopes métallifères du Nord de la France, milieux rares en Europe issus d'anciennes activités industrielles. Ces pelouses métallicoles hébergent une flore exceptionnellement spécialisée, avec trois métalrophytes absolus : l'Armérie de Haller (*Armeria maritima* subsp. *halleri*), l'Arabette de Haller (*Cardaminopsis halleri*) et le Silène des terrains riches en zinc (*Silene vulgaris* subsp. *humilis*). Ces formations végétales, parmi les plus représentatives du genre en Europe, forment une mosaïque de pelouses denses et rases riches en mousses et lichens métallotolérants, constituant un patrimoine floristique unique à l'échelle nationale.

FR3100506 – BOIS DE FLINES-LES-RACHES ET SYSTEME ALLUVIAL DU COURANT DES VANNEAUX (9,0 km)

Ce site se caractérise par une butte argilo-sableuse boisée abritant des forêts acidiphiles du *Quercion robori-petraeae* et du *Carpinion*. Il comprend de nombreuses mares oligotrophes acides et des fragments de tourbières boisées à sphaignes, habitats rares et fragiles nécessitant une gestion adaptée. Le site présente une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire, dont les bas-marais tourbeux acidiphiles du *Selino carvifoliae-Juncetum acutiflori*, les pelouses oligo-mésotrophes du *Violion caninae* et les prairies mésotrophes hydroclines à *Colchicum autumnale*. Ces milieux, en forte régression dans la région, confèrent au site une valeur écologique majeure et un fort potentiel de restauration des habitats alluviaux et forestiers.

NATURA 2000 - ZPS

FR3112002 – LES "CINQ TAILLES" (3,9 km)

Ce site, constitué d'anciens bassins de décantation, présente un fort intérêt ornithologique. L'absence d'activités de chasse et de pêche favorise la tranquillité des oiseaux d'eau, malgré une fréquentation humaine importante. Ces plans d'eau riches en nutriments accueillent une faune aviaire diversifiée, dont le Grèbe à cou

noir (*Podiceps nigricollis*), espèce emblématique et nicheuse, ainsi que la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*). S'y reproduisent également les Fuligules milouin (*Aythya ferina*), morillon (*Aythya fuligula*) et Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), tandis que de nombreux migrateurs comme l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), l'Échasse blanche (*Himantopus himantopus*) ou la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) utilisent les bassins lors de leurs haltes.

2.1.3. Les autres zonages

Terrains du Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations régionales qui œuvrent pour la protection, la valorisation et la gestion d'espaces naturels. Ces associations agissent notamment par acquisitions foncières ou par signatures de conventions pour mettre en place une gestion protégeant les richesses écologiques des sites naturels.

Espace Naturel Sensible (ENS)

Un ENS vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. Le conseil départemental acquiert des terrains par voie amiable, par préemption voire par expropriation. Ces terrains sont ensuite protégés de toute aliénation pouvant porter préjudice aux ressources naturelles.

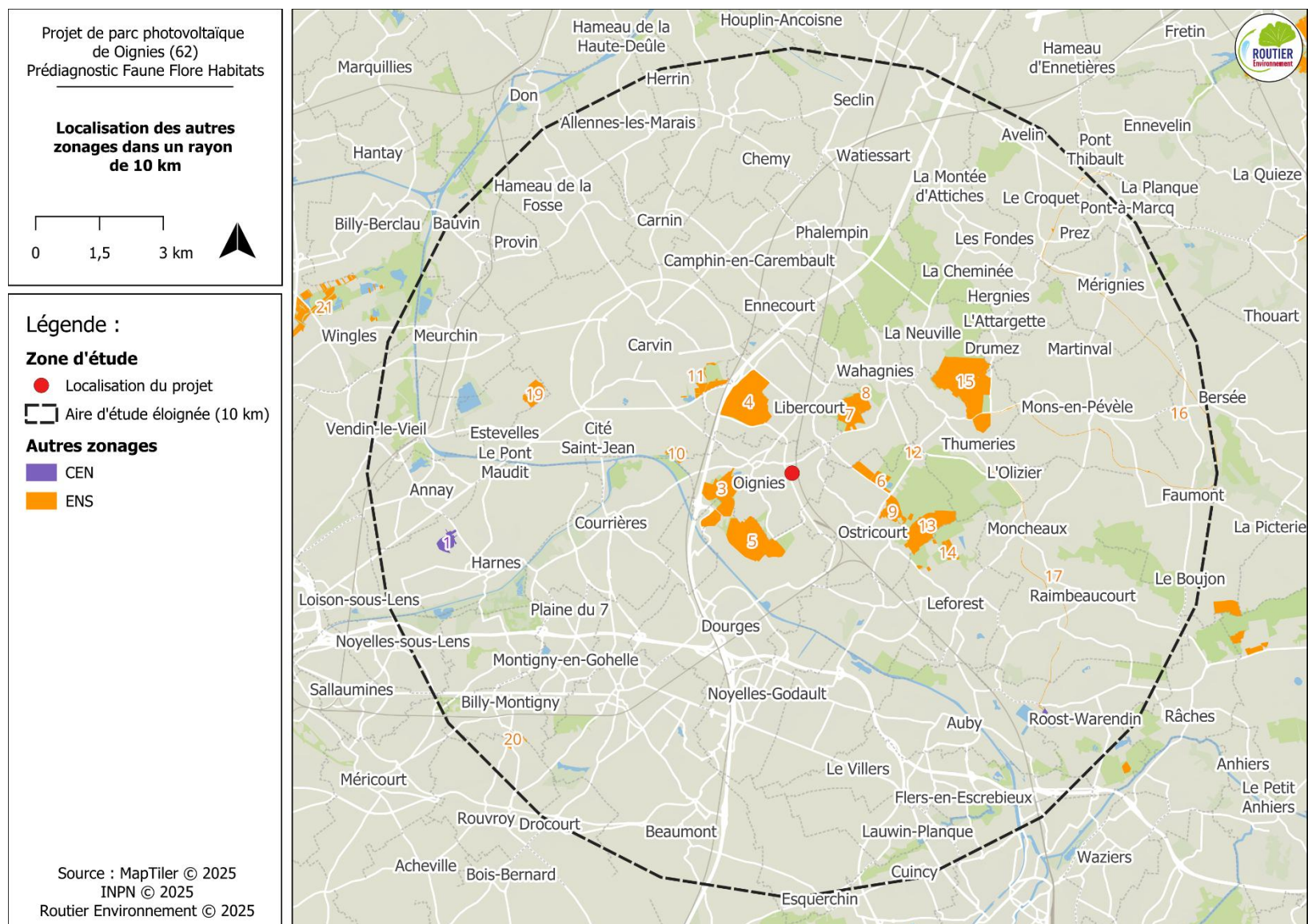


Figure 7 : Les autres zonages dans un rayon de 10 km

Tableau 4 : Les autres zonages au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SUPERFICIE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
Terrain des Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)				
FR1505891	TERRIL FORT LOUIS ET SON CAVALIER	14,6	8,0	1
FR1505872	RNR DES ANNELLES LAINS ET PONT PINNET	1,5	8,1	2
Terrain du Conservatoire du Littoral				
-				
Espaces Naturels Sensibles (ENS)				
FR4700776	BOIS DES HAUTOIS	39,3	1,2	3
FR4700650	BOIS D'EPINOY	106,8	1,3	4
FR4702522	SITE DU 9/9BIS	110,1	1,4	5
FR4700665	BOIS DE FIENNE ET TERRIL PLAT DE LA FOSSE 6	22,0	1,4	6
FR4700680	BOIS DE L'EMOLIERE	30,6	1,6	7
FR4700679	BOIS DE L'EMOLIERE	13,2	2,1	8
FR4702564	TERRIL SAINT-ELOI	20,9	2,3	9
FR4701335	GARE D'EAU	10,5	2,5	10
FR4702581	TOUR D'HORLOGE	8,1	2,8	11
FR4700686	BOIS DE L'OFFLARDE	3,4	2,8	12
FR4700789	BOIS DU COURT DIGEAU	57,4	3,0	13
FR4700687	BOIS DE L'OFFLARDE	16,3	3,4	14
FR4702527	SITE ORNITHOLOGIQUE DEPARTEMENTAL DES CINQ TAILLES	137,5	3,9	15
FR4702824	VOIE VERTE DE LA PEVELE	17,7	4,4	16
FR4702829	VOIE VERTE DU SUCRE	5,7	4,7	17
FR4701271	FORET DE PHALEMPIN	0,3	5,1	18
FR4702556	TERRIL 98 D'ESTEVELLES	20,3	6,1	19
FR4702566	TERRILS 84 ET 101	2,8	8,9	20
FR4702669	VAL DU FLOT	53,9	9,7	21

Le site projet est situé en dehors de tout autre zonage.

2.2. Trame verte et bleue

« La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. » Ministère de l'Écologie.

Le code de l'Environnement (article L. 371-1) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La notion de trame verte et bleue englobe plusieurs entités du paysage, notamment :

- Les réservoirs de biodiversité, des espaces avec une richesse biologique importante et dans laquelle les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie. Ces espaces comprennent notamment les espèces protégées et les espaces naturels importants (cités précédemment).

- Les corridors écologiques, éléments qui assurent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité et qui permettent donc aux espèces de se déplacer pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie. Ils comprennent des éléments naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires.
- Les cours d'eau et les zones humides, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La notion de trame verte et bleue a été instruite dans le droit français avec la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise un certain nombre de mesures pour préserver la diversité du vivant. Cette loi indique notamment que, dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré.

2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document élaboré à l'échelle régionale ayant pour but la planification de l'aménagement du territoire. Ce document donne une vision globale (à l'échelle régionale) des réservoirs de biodiversité ainsi que des continuités écologiques qui les relient.

Le SRCE s'articule autour d'un plan d'action stratégique en définissant les actions prioritaires à mener. Aujourd'hui, les SRCE ont été intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRCE-TVH du Nord-Pas de Calais a été approuvé en juillet 2014, puis annulé par décision du tribunal administratif en février 2017. Cependant, le Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté le 30 juin 2020 intègre les problématiques concernant la trame verte et bleue dans ses objectifs.

2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale

À l'échelle de la Région des Hauts-de-France

Le site d'étude se trouve en milieu urbain. À noter que la plupart des obstacles identifiés correspondent à des routes ou à des ouvrages.

D'après le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le terroir n°108 d'Ostricourt et les marais périphériques, l'étang et le bois de l'Epinoy, le marais et terroir d'Oignies et bois du Hautois, ainsi que la forêt domaniale de Phalempin, le bois de l'Offlarde, bois monsieur, les cinq tailles et leurs lisières situées de part et d'autre de la commune de Oignies, sont définies comme des réservoirs de biodiversité. Une connexion plus ou moins fonctionnelle entre ces réservoirs est établie par l'intermédiaire de corridors écologiques.

Concernant les zones humides, le site se situe à seulement 1,1 km du marais et terroir d'Oignies et bois du Hautois, ainsi qu'à 1,2 km de l'étang et bois de l'Epinoy. Le site se trouve également à proximité de corridors boisés, renforçant son rôle potentiel dans la connectivité écologique entre milieux humides et agricoles.

La commune d'Oignies est traversée par plusieurs grands axes routiers ainsi que par des voies ferrées. Elle présente également un fort taux d'urbanisation.

Au regard des informations recueillies au sein des cartographies de la trame verte et bleue, le projet n'entrave pas la continuité écologique.

La cartographie de la trame verte et bleue, extraite du SRADDET des Hauts-de-France, est disponible sur la page suivante.

À l'échelle du projet (1 km autour de la zone d'étude)

Le site d'étude est localisé au sein d'un milieu urbain.

Selon le SRADDET des Hauts-de-France, seulement un corridor écologique est localisé dans un rayon d'un kilomètre autour du site :

- Cependant, la commune est entourée de quatre réservoirs de biodiversité, en dehors du rayon de 1 km.
- Plusieurs corridors écologiques assurent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité situés aux alentours, dont un qui traverse la commune de Oignies.

Les milieux boisés sont peu représentés sur le territoire. Le paysage est dominé par des maisons résidentielles et quelques parcelles agricoles. En raison du fort degré d'urbanisation, la végétation arborée se limite à la présence ponctuelle de petits bosquets, de haies et d'arbres isolés, formant des éléments boisés fragmentés et discontinus, qui réduit considérablement leur attractivité pour la biodiversité, limitant ainsi leur rôle potentiel comme habitats.

Les fonctionnalités de la trame verte et bleue entre la zone d'étude et le milieu environnant, sont jugées **faibles**.

La cartographie de la trame verte et bleue à petite échelle est présente en figure 9.

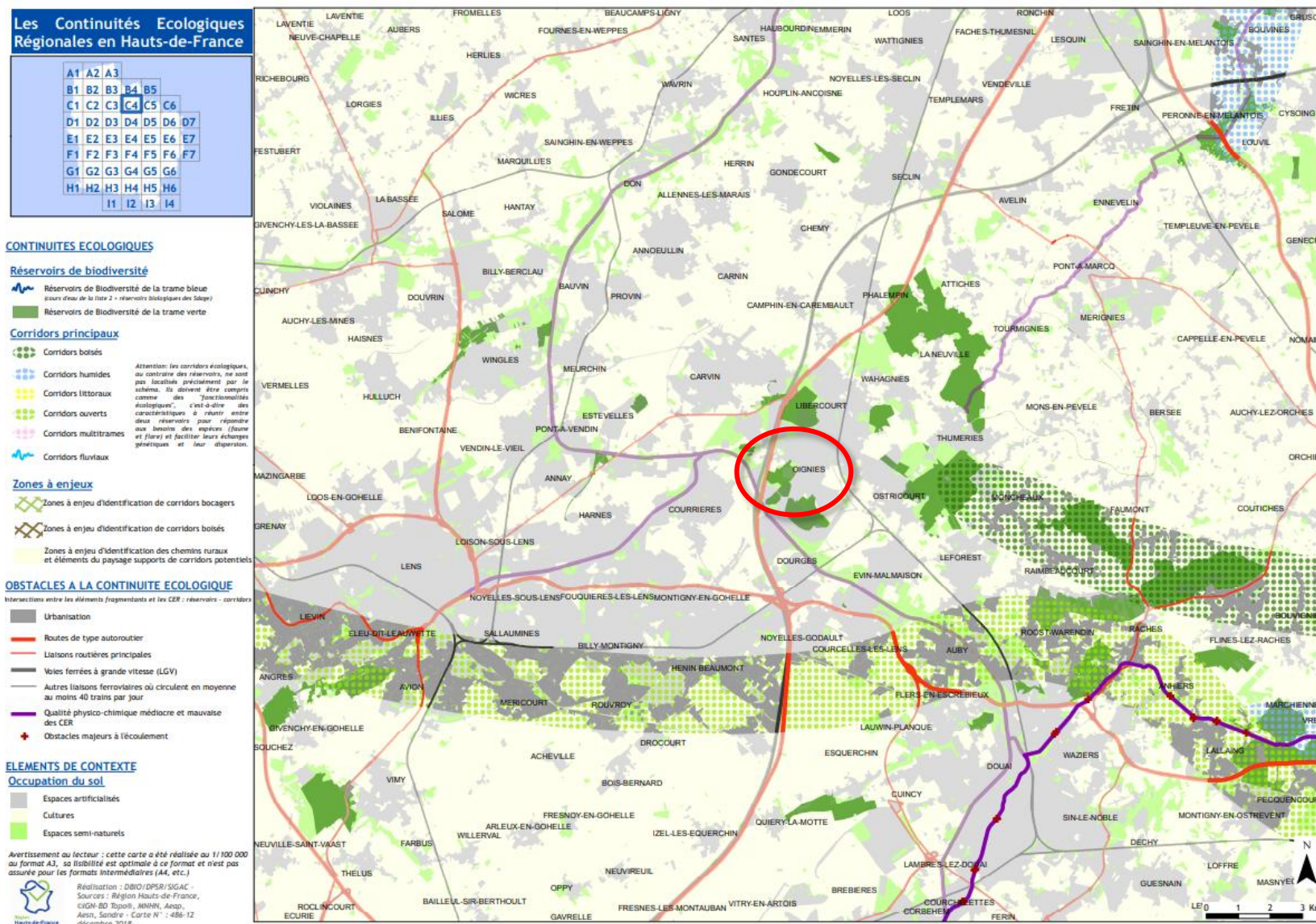


Figure 8: Cartographie de la Trame Verte et Bleu (Source : STRADDET Hauts-de-France)

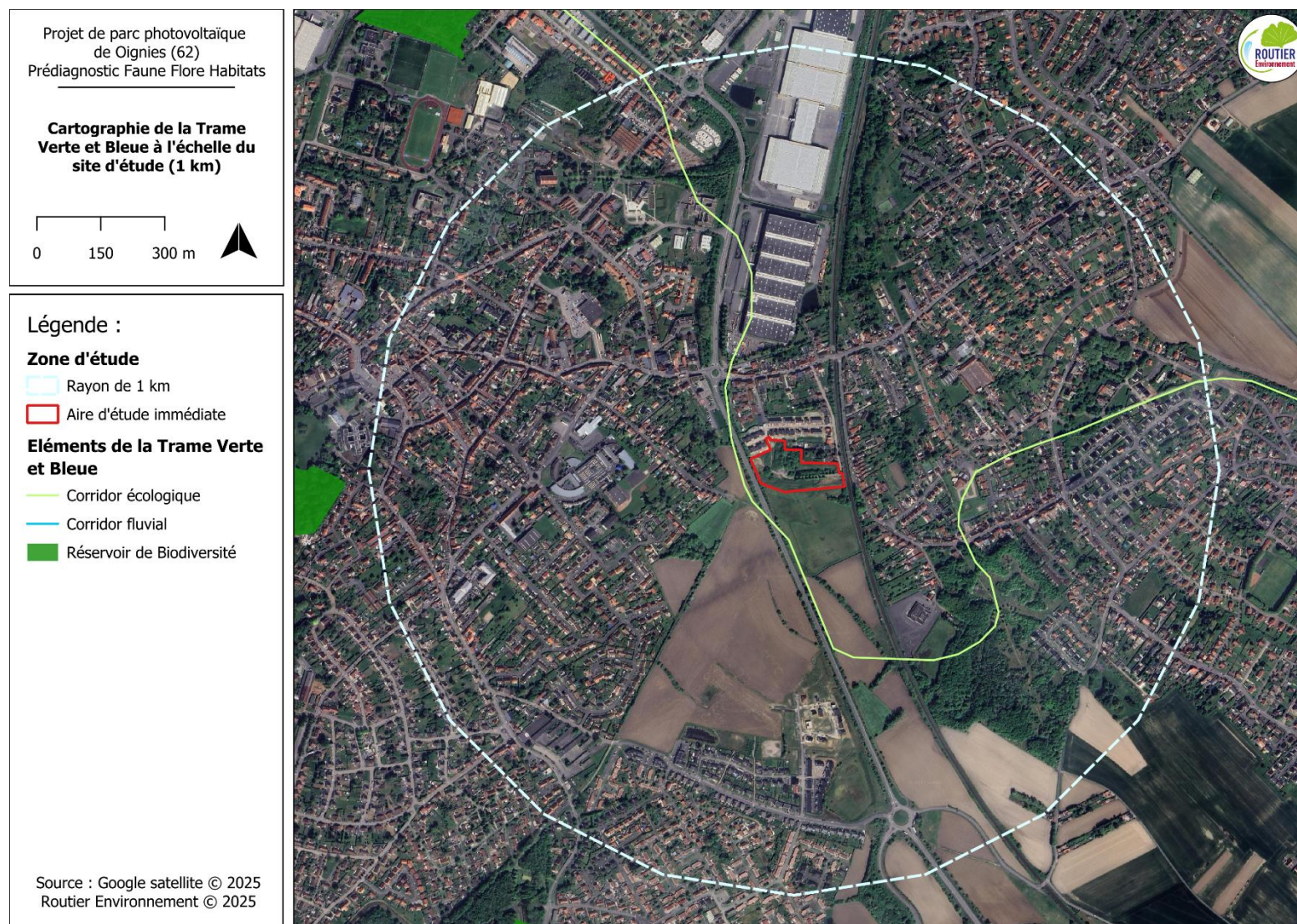


Figure 9 : Cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du site

3. ANALYSE DES BASES DE DONNÉES NATURALISTES

Au-delà des espèces patrimoniales identifiées au sein des zonages d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF, etc.), les bases de données naturalistes régionales ont été consultées afin d'identifier les espèces à enjeux potentiellement présentes sur le site d'étude :

- Pour l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques :
 - Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), administré par le Muséum national d'histoire Naturelle et l'Office français de la biodiversité.
- Pour les espèces floristiques :
 - Pour les espèces floristiques : le système d'information sur la flore et la végétation développé par le Conservatoire Botanique national de Bailleul (CBNBL) : **Digitale 2**
- Pour les espèces faunistiques :
 - La base de données régionales **SIRF**, une plateforme numérique participative de données faunistiques récoltées sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces recherches bibliographiques ont été menées à l'échelle de la commune de Oignies.

Les bases de données naturalistes ont été consultées le 17 octobre 2025.

À noter que les résultats issus de ces bases de données participatives ne sont pas exhaustifs et évoluent au cours du temps.

3.1. La flore

D'après les bases de données consultées, 433 espèces floristiques sont connues sur la commune de Oignies.

Parmi ces observations, 9 espèces possèdent un statut de protection à l'échelle départementale ou régionale (Tableau 5).

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées recensées sur la commune de Oignies.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	2023
Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>	2001
Gesse des bois	<i>Lathyrus sylvestris</i>	2018
Maianthemum à deux feuilles	<i>Maianthemum bifolium</i>	2022
Œillet velu	<i>Dianthus armeria</i>	2015
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	2024
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	2018
Petit nard de Haller	<i>Micropyrum tenellum</i>	2000
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i>	2022

Le territoire présente une richesse spécifique non négligeable.

Lors des prospections, une attention particulière sera apportée sur les potentielles espèces protégées notamment sur l'Ophrys abeille et l'Œillet velu

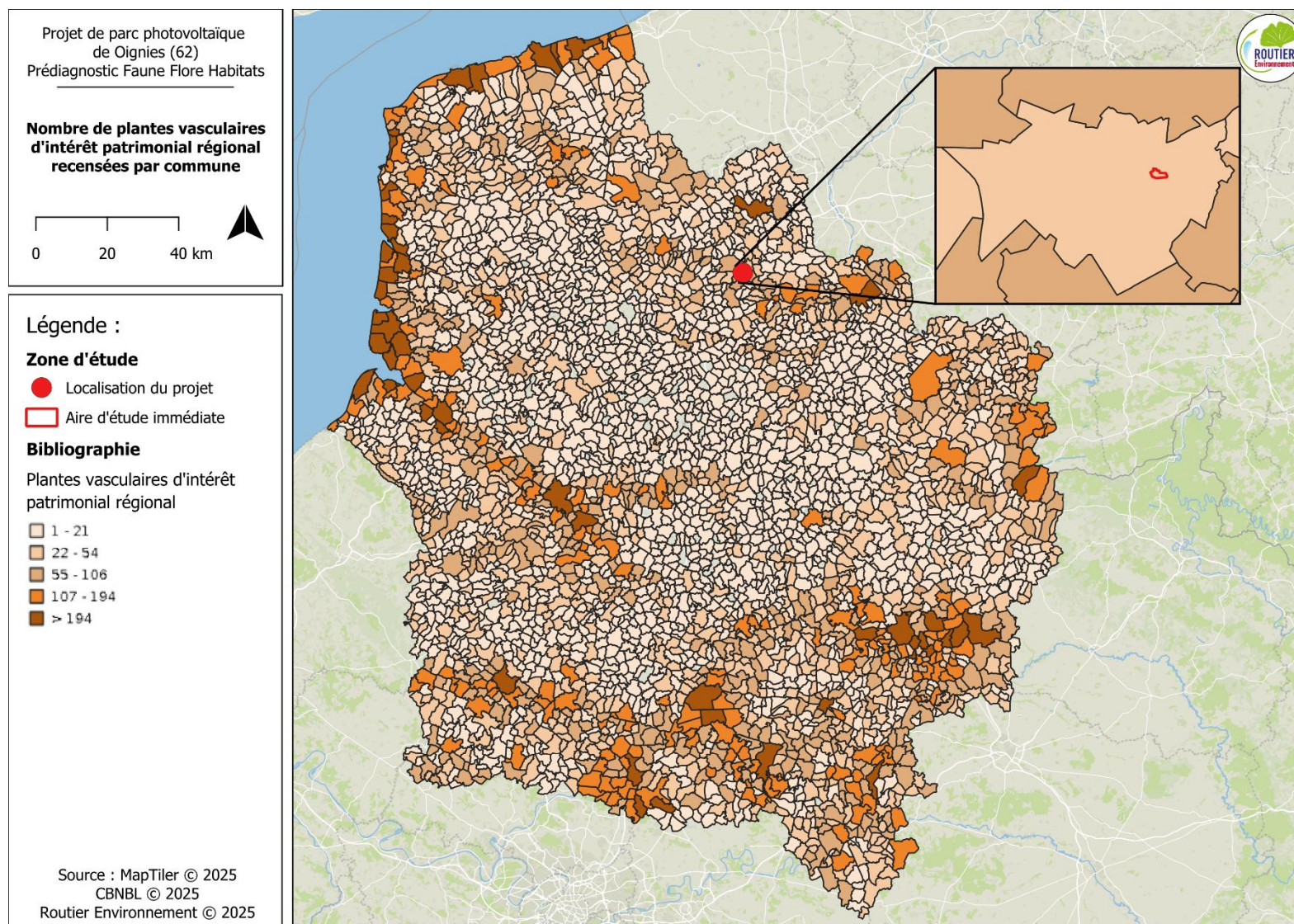


Figure 10: Localisation du site par rapport au nombre de plantes vasculaires d'intérêt patrimonial recensées par commune.

3.2. L'avifaune

D'après les bases de données consultées, 81 espèces avifaunistiques sont recensées sur la commune de Oignies. Au regard de leur statut de conservation et réglementaire, 34 d'entre elles sont d'intérêt patrimonial.

Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques patrimoniales recensées sur la commune de Oignies.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2019
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	2019
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2019
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2020
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2017
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2015
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2014
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2019
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	2019
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	2019
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2016
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	2019
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2020
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2018
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2019
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2020
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2025
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2020
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2018
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2025
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	2019
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	2024
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	2019
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2014
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	2015
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2025

Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	2019
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2019
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	2019
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	2019
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2017
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2019
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2019

La majorité des espèces localisées sur la commune de Oignies sont des espèces relativement communes.

Lors des prospections, l'attention sera notamment portée sur les passereaux, susceptibles de nicher au sein des haies et des boisements, ainsi que sur les espèces inféodées aux milieux humides.

3.3. Les mammifères

3.3.1. Les chiroptères

Une espèce de chiroptère est mentionnée sur la commune de Oignies d'après la bibliographie.

Tableau 7: Liste des espèces de chiroptères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Oignies

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2024

1 espèce de chiroptère d'intérêt patrimonial ou protégée est connue sur la commune de Oignies.

3.3.2. Les mammifères terrestres

D'après les bases de données, 10 espèces de mammifères terrestres sont recensées sur la commune de Oignies.

Parmi ces observations, 3 espèces présentent un statut de protection ou un intérêt patrimonial à l'échelle nationale.

Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Oignies.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2024
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2024
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2025

3 espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sont susceptibles de fréquenter ponctuellement la zone d'étude.

3.4. L'entomofaune

3.4.1. Les lépidoptères - rhopalocères

D'après les bases de données, 21 espèces de lépidoptères-rhopalocères sont recensées sur la commune de Oignies. Il s'agit d'espèces possédant un statut de conservation favorable, très communes à communes dans les Hauts-de-France.

Parmi ces espèces, aucune d'entre elles n'est d'intérêt patrimonial.

Aucune espèce de lépidoptère – rhopalocère patrimoniale ou protégée n'est connue sur la commune de Oignies.

3.4.2. Les orthoptères

D'après les bases de données, 10 espèces d'orthoptères sont recensées sur la commune de Oignies. Au regard de leur statut de conservation et réglementaire, aucune d'entre elles n'est d'intérêt patrimonial.

Aucune espèce d'orthoptère d'intérêt patrimonial ou protégée n'est connue sur la commune de Oignies.

3.4.3. Les odonates

D'après les bases de données, 17 espèces d'odonates sont recensées sur la commune de Oignies. Il s'agit d'espèces très communes dans le Nord-Pas-de-Calais, cependant, trois d'entre elles se distinguent par leur statut de protection ou leur intérêt patrimonial.

Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Oignies

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	2024
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	2024
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	2024

3 espèces d'odonates d'intérêt patrimonial ou protégées sont connues sur la commune de Oignies.

3.5. L’herpétofaune

3.5.1. Les reptiles

D’après les bases de données naturalistes, 1 espèce de reptile est mentionnée sur la commune de Oignies.

Tableau 10: Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur la commune de Oignies

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2018

Le territoire présente une faible sensibilité pour les reptiles.

Néanmoins, une attention particulière sera portée sur le bâti ensoleillé constituant des habitats favorables, notamment pour le Lézard des murailles.

3.5.2. Les amphibiens

D’après les bases de données naturalistes, 6 espèces d’amphibiens sont recensées sur la commune de Oignies.

Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens protégées recensées sur la commune de Oignies.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	2024
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	2025
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	2025
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	2015
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	2018
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	2016

On note la présence de 6 espèces protégées susceptibles de fréquenter le site d’étude.

4. CONCLUSION BIBLIOGRAPHIQUE

La zone d’étude est localisée en milieu urbain. L’analyse de la bibliographie permet d’observer les intérêts floristiques et faunistiques présents aux alentours du site. D’une manière générale les enjeux identifiés sont localisés au sein des milieux humides, notamment au Sud-Ouest du site avec le Marais et terril d’Oignies et bois du Hautois, ainsi qu’au Nord-Ouest avec l’étang et bois de l’Epinoy.

On note la présence d’une ZNIEFF de type I située à environ 1,1 km du site d’étude, nommée « Marais et terril d’Oignies et bois du Hautois ». Ce secteur, marqué par un passé minier, correspond à la dernière exploitation charbonnière active de la région. Depuis l’arrêt des activités, la nature a repris ses droits, donnant naissance à une grande diversité de milieux : terrils, boisements, pelouses et mares. Ces habitats accueillent aujourd’hui une biodiversité remarquable, parmi laquelle le Panure à moustaches (*Panurus biarmicus*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) figurent parmi les espèces emblématiques.

Le site « Étang et bois de l’Épinoy », situé à environ 1,2 km du site d’étude, est entièrement classé en ZNIEFF de type I. Il constitue un véritable cœur de nature au sein de la matrice urbaine et agricole de l’ancien bassin minier, marqué notamment par la présence du terril n°115. Ce site abrite une importante biodiversité, favorisée par la grande diversité de ses milieux naturels : vieille chênaie-charmaie, terril, étangs, roselières, mares et prairies humides. On y observe notamment des espèces d’intérêt patrimonial telles que l’Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Thécla du chêne (*Quercusia quercus*).

Les enjeux localisés sur ces ZNIEFF ne sont pas forcément les mêmes rencontrés sur la zone étudiée. En effet, les activités humaines à proximité réduisent considérablement l’occupation du site par la faune.

Outre la proximité avec ces ZNIEFF, les bases de données naturalistes indiquent la présence de plusieurs espèces protégées ou d’intérêt patrimonial sur la commune de Oignies. Lors des investigations de terrain, une attention particulière est alors portée sur ces espèces à enjeux.

Ainsi, au vu de l’analyse bibliographique, les enjeux environnementaux sur la zone étudiée semblent **faibles**.

5. MÉTHODOLOGIE DES PROSPECTIONS

5.1. Équipe de travail

Tableau 12 : Intervenants de la mission

Coordination de la mission	Thomas ROUTIER
Prospections de terrain	Adeline LECHEVAL Adeline LÉVEILLÉ
Rédaction du rapport	Adeline LÉVEILLÉ

5.2. Calendrier et conditions de prospections

Les prospections ont été réalisées au cours de la période propice à l'observation, notamment pour les oiseaux migrateurs, les mammifères et les orthoptères.

Tableau 13 : Périodes d'observation préconisées pour l'observation de la faune et la flore

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Flore/Habitats												
Oiseaux nicheurs												
Oiseaux migrateurs												
Oiseaux hivernants												
Amphibiens												
Reptiles												
Chiroptères												
Mammifères terrestres												
Odonates												
Lépidoptères												
Orthoptères												

Tableau 14 : Date et conditions météorologiques* des prospections ciblées

Date de passage	Couverture nuageuse (%)	Température (°C)		Vent (km/h)	Taxons étudiés
		Min	Max		
17/10/2025	30	+11,3	+15,2	10 NE	Flore, Avifaune, Mammifères, Chiroptères, Herpétofaune, Entomofaune

*Données météorologiques issues de la station de Croisette (Source : infoclimat)

Prospection de jour

5.3. Méthodologie par taxon

5.3.1. Habitats et flore

Les prospections pour les relevés botaniques sont effectuées en période de développement végétatif, permettant d'identifier les habitats et les espèces végétales. Ainsi, **1 passage** sur le site a été effectué dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats.

Caractérisation des habitats

La caractérisation d'un habitat se base sur plusieurs critères :

- Les espèces végétales ;
- La structure de végétation ;
- L'usage du site.

La caractérisation est complétée par des relevés phytosociologiques permettant de définir les communautés végétales existantes. La caractérisation des habitats se fait selon les nomenclatures Corine Biotope et EUNIS. Une cartographie des habitats est réalisée à l'échelle du site projet.

Il est également observé la présence d'habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitat/Faune/Flore »).

Détermination de la flore

L'étude floristique consiste à relever la liste des espèces présentes sur l'aire d'étude immédiate de la manière la plus exhaustive possible. Pour cela, les inventaires floristiques sont réalisés par type d'habitat.

La première étape consiste donc à répertorier les différentes unités écologiques présentes sur la zone d'étude. Lorsque celles-ci sont définies, nous réalisons un inventaire floristique sur chacune des unités. Le type d'habitat détermine la surface d'inventaire minimale à réaliser. Le tableau ci-contre indique les surfaces d'inventaire minimales par habitat.

Dans le cas des végétations herbacées, un quadrat est réalisé à l'emplacement le plus représentatif de l'habitat puis un inventaire exhaustif des espèces présentes sur la surface du relevé est réalisé.

Afin d'avoir un inventaire le plus exhaustif possible, l'ensemble du site d'étude est également parcouru à pied afin de relever les espèces non observées dans les quadrats.

Les espèces floristiques protégées ou patrimoniales rencontrées lors des prospections ont fait l'objet d'une description avec localisation et évaluation quantitative. Les espèces exotiques envahissantes sont également géoréférencées et une estimation de la surface ou du nombre d'individus a été effectuée.

La nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : *Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.4.*

Tableau 15 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat

Type d'habitat	Surface ou linéaire d'inventaire
Communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d'eau	< 1 m ²
Végétations fontinales, peuplement de petits joncs, zones piétinées, rochers et murs	< 5 m ²
Tourbières, marais à petit Carex, pâturages intensifs, pelouses pionnières, combes à neige	< 10 m ²
Prairies de fauche, pelouses maigres ou de montagne, landines à buissons nains, végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies	10 à 25 m ²
Communautés de mauvaises herbes, végétations rudérales, végétations des éboulis, des coupes forestières, des bosquets	25 à 100 m ²
Strates herbacées des forêts	100 à 200 m ²
Strates ligneuses des forêts	100 à 1000 m ²
Ourllets et lisières herbacées	10 à 20 m
Végétations herbacées ripariales	10 à 50 m
Haies	30 à 50 m
Végétations des eaux courantes	30 à 100 m

5.3.2. Avifaune

L'objectif de cette étude est d'inventorier les espèces avifaunistiques qui fréquentent le site d'étude au cours de l'année. En fonction de la période d'observation et de l'activité sur le site, le statut de l'espèce sur le site sera considéré comme nicheur, migrateur ou de passage.

Ainsi, **1 passage** sur le site a été réalisé dans le cadre de l'étude de l'avifaune. Les prospections ornithologiques ont été menées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée en raison de l'importante capacité de dispersion de ce taxon.

Avifaune en période post-nuptial

Le passage sur le site a été effectué le 17 octobre 2025. À cette période de l'année débute la migration postnuptiale. Les observations concernent principalement des individus en transit ou en halte migratoire, mais également des jeunes de l'année encore présents dans la zone, ainsi que des regroupements postnuptiaux issus de la reproduction estivale.

Ainsi, deux points d'écoute ont été réalisés au sein de la parcelle concernée par le projet. Pendant 20 minutes, l'observateur y a noté l'ensemble des contacts sonores et visuels.

En complément de cet inventaire, l'ensemble du site et de ses alentours a été parcouru à pied afin de mener une prospection plus exhaustive, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

L'étude des comportements des individus, complétée par les connaissances écologiques des espèces, permet de comprendre l'utilisation du site par les espèces (alimentation, nidification, parade nuptiale ...). Une attention est portée sur les possibilités de nidification sur le site grâce à la recherche d'indices tels que la présence de nids.

Avifaune nicheuse et hivernante

Aucune prospection n'a été réalisée à ces périodes de l'année.

Avifaune nocturne

Aucune prospection nocturne n'a été réalisée.



Figure 11 : Photographie du Pouillot véloce



Figure 12 : Localisation des points d'écoute et des transects mis en œuvre lors de l'étude de l'avifaune

5.3.3. Mammifères

Les chiroptères

Le passage sur le site a été effectué le 17 octobre 2025, correspondant au début du transit automnal. À ce stade de l’année, les chauves-souris commencent à se rassembler, puis à se déplacer vers des gîtes hivernaux.

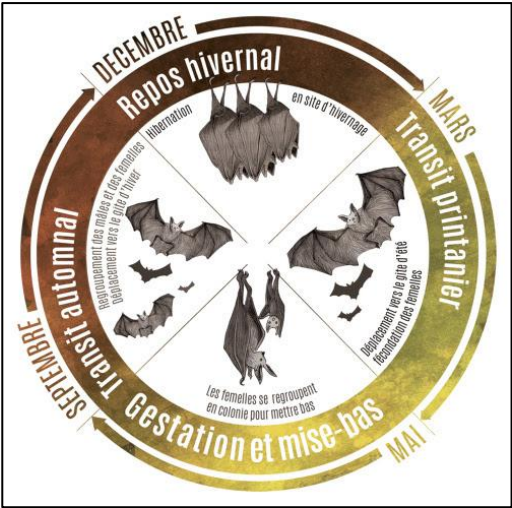


Figure 13 : Cycle biologique des chiroptères (PNR Scarpe Escaut)

Au regard des habitats identifiés sur le site, l’étude des chiroptères s’est uniquement basée sur la recherche de gîtes potentiels, en particulier dans les cavités et creux d’arbres.

Une estimation de la potentialité d’accueil d’un habitat favorable (bâtiments, haies) est ensuite effectuée selon l’aspect général de l’habitat donné (Signes de sénescence, présence de guanos, etc.). Le potentiel d’accueil ainsi déterminé est qualifié selon une échelle allant de très faible à fort.

Tableau 16 : Critères permettant l'estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat

Potentialité d'accueil	Critères d'évaluation
Très faible	Structures ne permettant pas l'accueil de chiroptères (Ex : plaine agricole, jeunes arbres sans signe de sénescence.)
Faible	Structure permettant l'accueil d'un ou plusieurs individus, mais n'est pas favorable pour une colonie. (Ex : Haies ou jeunes arbres présentant des signes de sénescence)
Modéré	Structures présentant plusieurs signes de sénescence et permettant l'établissement de colonie de reproduction ou d'hivernation et l'accueil d'individus en transit migratoire. (Ex : boisements ou haies avec des écorces décollées, fissures ou loges de pics)
Fort	Présence avérée d'un ou plusieurs gîtes, quelle que soit la nature (hibernation, reproduction, etc.). Les individus ont été observés en stationnement ou entrant/sortant.

Les mammifères terrestres

L'étude des mammifères terrestres s'effectue principalement par l'observation des traces et indices de présences parmi lesquelles :

- Les empreintes ;
- Les coulées ou passages préférentiels ;
- Les restes de repas et les excréments ;
- Les terriers ;
- Les marquages de territoires ;
- Les signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

De plus, toutes les observations inopinées sont relevées en prenant en considération le maximum d'éléments (nombre d'individus, âge, sexe, comportement ...). Les observations autour du site sont également prises en compte en raison des capacités de déplacement importantes pour ce groupe.



Figure 14 : Photographie d'une empreinte de Chevreuil européen

5.3.4. Entomofaune

Les prospections pour l'entomofaune sont principalement axées sur 3 groupes d'insectes :

- Les lépidoptères-rhopalocères ;
- Les odonates ;
- Les orthoptères.

Les inventaires s'effectuent au niveau des habitats les plus attractifs pour ce groupe, notamment les milieux herbacés.

La méthode utilisée consiste dans un premier temps à faire un repérage sur le terrain des habitats favorables pour chaque groupe. Puis dans un second temps de réaliser un parcours de déambulation sur l'ensemble du site d'étude.

L'inventaire se fait par observation directe, et si besoin, par capture à l'aide d'un filet à papillons. L'utilisation d'un appareil photo permet la détermination d'individus pour les espèces sensibles à la manipulation (lépidoptères).

Les conditions nécessaires à l'observation de ces taxons sont similaires et nécessitent un ciel dégagé avec un vent faible ou absent et des températures relativement chaudes.



Figure 15 : Photographie d'un orthoptère juvénile

5.3.5. *Herpétofaune*

Les amphibiens

La période d'observation des amphibiens comprend les mois de mars à août, période durant laquelle les amphibiens effectuent leur migration vers ou depuis les milieux aquatiques pour se reproduire. À la fin du printemps, les adultes qui se sont reproduits et les larves métamorphosées regagnent les habitats terrestres qui leur serviront jusqu'à la fin de l'hiver.

La présence d'amphibiens est généralement liée à la présence de milieux humides ou aquatiques à proximité du site d'étude. Le jardin arboré du site peut constituer un lieu d'hibernation et sera donc prospecté.

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle et par écoute des adultes.

Les reptiles

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle.

Des recherches ont été effectuées au sein des habitats favorables tels que les milieux exposés au soleil (Pierres, murs exposés au soleil).

6. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES

La patrimonialité d'une espèce est une notion subjective associant une valeur d'existence forte à une espèce protégée, menacée ou relativement rare. Elle est déterminée en fonction de différents outils de bioévaluation tels que :

- La liste rouge des espèces à l'échelle nationale et régionale ;
- La liste des espèces relevant de la Directive « Habitats, faune, flore » ;
- La liste des espèces ayant un statut de protection national ou régional ;
- La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Hauts-de-France.

6.1. Flore

La patrimonialité des espèces floristiques figure dans le document de référence régional « Guide de la flore vasculaire Hauts-de-France (2019) ».

Elle est établie selon le statut de conservation et réglementaire de l'espèce considérée.

6.2. Faune

Les espèces faunistiques sont définies comme patrimoniales en fonction des documents de conservation et réglementaires.

Ainsi, la patrimonialité de l'espèce est déterminée selon son statut de conservation à l'échelle nationale et/ou régionale (au moins Quasi-menacée), et de son indice de rareté régional (au moins Assez Rare). L'évolution des effectifs des populations nicheuses est également un critère pris en considération.

En ce qui concerne l'entomofaune et les mammifères terrestres, l'espèce est considérée comme patrimoniale dès lors qu'elle possède un statut de protection nationale ou régionale, ou qu'elle figure parmi la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Hauts-de-France.

7. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'évaluation du niveau d'enjeu des habitats, de la faune et de la flore repose principalement sur leur statut de protection et de conservation.

Cinq niveaux d'enjeux sont proposés dans cette étude : Très fort, fort, modéré, faible et très faible.

Tableau 17 : Critères d'évaluation des enjeux du site

Niveau d'enjeu	Critères d'évaluation
Très fort	- Espèce végétale protégée à l'échelle nationale ; - Espèce végétale et animale en danger critique d'extinction (CR) à l'échelle nationale et/ou régionale ; - Espèce de chiroptère figurant à l'annexe II de la directive « Habitats » ; - Présence de colonie de reproduction et/ou d'hibernation pour les chiroptères. - Espèce d'oiseau nicheuse certaine figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
Fort	- Habitat d'intérêt communautaire selon l'annexe I de la directive « Habitats » ; - Espèce végétale protégée à l'échelle régionale ; - Espèce végétale à l'indice de rareté régional $\geq R$; - Espèce végétale et animale inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats » ; - Espèce végétale et animale en danger (EN) à l'échelle nationale et/ou régionale ; - Espèce d'oiseau nicheuse probable figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
Modéré	- Espèce végétale ou animale figurant à l'annexe IV de la directive « Habitats » ; - Espèce d'oiseaux nicheuse possible ou non nicheuse figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ; - Espèce végétale à l'indice de rareté régional $\geq PC$; - Espèce végétale et animale vulnérable (VU) ou quasi menacée (NT) à l'échelle nationale/régionale.
Faible	- Habitat non remarquable sans espèce floristique protégée ; - Espèce animale protégée (Avifaune, Chiroptères), mais non menacée.
Très faible	- Habitat très anthropisé sans espèce à enjeu ; - Espèce végétale et animale commune, non menacée, non protégée.

8. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

8.1. Flore et habitats

8.1.1. Description des habitats

Lors des prospections de terrain, 6 habitats ont été recensés au sein de l'aire d'étude immédiate. Le tableau ci-dessous liste les habitats identifiés ainsi que leur surface respective.

Tableau 18 : Typologie des habitats présents sur le site et surface associée

Type d'habitat	Nomenclature EUNIS		Surface	
	Code	Intitulé	m ²	%
Voie d'accès	J4.2	Réseaux routier	1464,74	9,13
Prairie	E2.61	Prairies améliorées sèches ou humides	1612,91	10,06
Bosquet	G5.2 x J6.4	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés – Déchets agricoles et horticoles	3640,26	22,70
Dépôts de déchets	J6.1 x E5.1	Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments – Végétations herbacées anthropiques	6545,17	40,82
Haies arborées (le long de l'allée)	G5.1	Alignements d'arbres	829,67	5,17
Ourlets pionniers	E5.1 x E5.2	Ourlets forestiers thermophiles – Végétations herbacées anthropiques	1954,07	12,19

Pour chacun des habitats identifiés, un reportage photographique et une description détaillée ont été réalisés.



Figure 16 : Cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Habitat 1 : Voie d'accès

La parcelle concernée par le projet est représentée par un accès composé d'un revêtement de béton et de cailloux, occupant environ 9,13 % de la zone d'étude.

La route permet l'accès direct au site.

Cet habitat possède un faible intérêt pour la faune et la flore. Aucune espèce n'est relevée.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	J4.2	Réseaux routier
CB	86	Villes, villages et sites industriels



Figure 17 : Photographie de l'accès au site

Habitat 2 : Prairie

La parcelle est constituée d'une prairie fauchée, occupant environ 10,06 % de la surface du site.

L'entretien régulier par la tonte limite fortement le développement de la flore spontanée et, par conséquent, la diversité faunistique associée.

Cependant, six espèces d'orthoptères y ont été observées, notamment le Conocéphale commun (*Conocephalus fuscus*) et le Criquet vert-échine (*Omocestus viridulus*), deux espèces communes des milieux herbacés ouverts.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	E2.61	Prairies améliorées sèches ou humides
CB	81.1	Prairies améliorées



Figure 18 : Photographie de la prairie

Habitat 3 : Bosquet

Le site abrite un bosquet couvrant 22,7 % de la surface étudiée, composé de divers arbres et arbustes, ainsi que d'arbres fruitiers. La strate herbacée témoigne de conditions humides, avec la présence de jones et de fougères. Le bosquet contient également de nombreux dépôts humains, comprenant des tas de branchages, de gazon, ainsi que divers déchets tels que grillage, couvertures et plastiques, reflétant une pression anthropique locale.

On note également la présence du Sumac de Virginie (*Rhus typhina*), espèce exotique envahissante (EEE) qui contribue à la modification de la composition végétale du site. À l'inverse, une espèce patrimoniale, le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), a également été observée.

Malgré ces perturbations, cet habitat offre des abris et des ressources alimentaires pour l'avifaune et les petits mammifères, et contribue à la connectivité écologique dans un contexte urbain largement anthropisé.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	G5.2 x J6.4	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés – Déchets agricoles et horticoles
CB	31.8D 86.42	Recrûs forestiers caducifoliés – Terrils crassiers et autres tas de détrit



Figure 19 : Photographie du bosquet

Habitat 4 : Dépôts de déchets

La majorité du site est constituée de zones fortement perturbées, servant de dépôts de matériaux, de tas de terre ou de tas de cailloux, représentant 40,82 % de la surface.

À certains endroits, on observe une flore très anthropique, avec notamment la présence de jeunes pousses de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) dans les tas de terre.

Cet habitat présente un intérêt écologique limité pour la faune et la flore. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été relevée, en grande partie, en raison des perturbations fréquentes liées au passage d'engins de chantier.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	J6.1 x E5.1	Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments – Végétations herbacées anthropiques
CB	86.42 87.2	Terrils crassiers et autres tas de détrit – Zones rudérales



Figure 20 : Photographie des dépôts de déchets

Habitat 5 : Haies arborées

Le long de l'accès routier, une haie arborescente occupe environ 5,17 % de la surface du site. Elle est principalement constituée de Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*).

Certains arbres présentant des cavités offrent un potentiel d'accueil pour les chiroptères, notamment comme gîtes temporaires.

Ces arbres attirent la faune, notamment les micromammifères, ainsi que l'avifaune pendant les périodes de reproduction, offrant des sites de nidification.

Cependant, l'accès à cette haie est souvent perturbé, notamment par le passage de véhicules.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	G5.1	Alignements d'arbres
CB	84.1	Alignements d'arbres



Figure 21 : Photographie des haies arborées

Habitat 5 : Ourlets pionniers

Sur le site, 12,19 % de la surface correspond à un stade de végétation pionnière, caractérisé par une couverture herbacée discontinue et la présence de quelques arbres.

Peu entretenue et relativement épargnée par l'activité humaine, cette zone favorise un développement spontané de la flore, constituant un milieu en évolution naturelle. Une espèce floristique patrimoniale y a été relevée : le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*).

Du point de vue de la biodiversité, il s'agit d'un habitat d'intérêt écologique, offrant des ressources alimentaires et des abris pour de nombreuses espèces, notamment les invertébrés, petits mammifères et oiseaux.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	E5.1 x E5.2	Ourlets forestiers thermophiles – Végétations herbacées anthropiques
CB	87.2	Zones rudérales



Figure 22 : Photographie d'un ourlet pionnier

8.1.2. Bilan des enjeux relatifs aux habitats

Malgré un environnement très urbanisé et peu naturel, certains habitats du site conservent un intérêt écologique local pour la faune.

La présence de constructions et d'engins de chantier a toutefois entraîné la destruction et la fragmentation d'une grande partie du site, ne laissant subsister que quelques habitats résiduels à valeur fonctionnelle.

Le boisement, les haies arborées et les ourlets pionniers constituent les principaux milieux encore présents. Ils offrent à la faune des zones de refuge, des ressources alimentaires pour l'entomofaune et l'avifaune, ainsi que des sites de nidification potentiels.

Néanmoins, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site.

Ainsi, les enjeux relatifs aux habitats sont **très faibles à faibles**.



Figure 23 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.1.3. La flore

Les relevés de végétations sont complétés par un relevé botanique listant les espèces floristiques implantées sur la parcelle.

L'ensemble des espèces observées est décrit dans un tableau en Annexe. Ce tableau présente également leur statut de conservation et leur statut réglementaire. Ces informations sont issues de la nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques qui est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.4.

Lors des premières investigations, 72 espèces ont été relevées sur l'ensemble du site. La plupart des espèces sont très communes à communes en région Hauts-de-France.

Espèce protégée

Aucune espèce floristique protégée n'a été observée sur le site d'étude.

Espèce patrimoniale

Trois espèces d'intérêt patrimonial sont présentes sur le site : Le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), le Saule argenté (*Salix repens*) et le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*).

Le **Millepertuis couché** (*Hypericum humifusum*), se distingue par sa relative rareté régionale et sa préférence pour les milieux sablonneux ou légèrement acides, devenus peu représentés dans le paysage local.

Le **Saule argenté** (*Salix alba*), est caractéristique des milieux humides et rivulaires, jouant un rôle écologique important dans la stabilisation des berges et l'accueil de nombreuses espèces faunistiques, notamment d'oiseaux et de chiroptères.

Le **Trèfle intermédiaire** (*Trifolium medium*), est un indicateur de prairies semi-naturelles ou de pelouses mésophiles peu fertilisées, habitats devenus rares et essentiels pour la biodiversité floristique et pollinique locale.

Espèce exotique envahissante

Trois espèces exotiques envahissantes avérées ont été observées sur le site d'étude : La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Sumac de Virginie (*Rhus typhina*) et la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*).

La **Renouée du Japon**, également originaire d'Asie, est une plante vivace dotée d'un système rhizomateux extrêmement développé, capable de se régénérer à partir de fragments. Elle se propage rapidement le long des cours d'eau, sur les friches et les zones rudérales, où elle forme des fourrés denses empêchant le développement d'autres espèces.

Le **Sumac de Virginie** (*Rhus typhina*), espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord, forme des fourrés denses par drageonnement, empêchant le développement de la végétation locale. Très tolérant aux sols pauvres et remaniés, il colonise facilement les friches, bords de routes et terrains vagues. Sa présence sur le site traduit une dynamique de colonisation d'origine anthropique et un déséquilibre écologique local.

La **Vigne-vierge commune** (*Parthenocissus quinquefolia*), cette espèce ornementale naturalisée présente un comportement envahissant, se développant rapidement sur les ligneux et les structures environnantes. Par son fort pouvoir couvrant, elle tend à réduire la disponibilité lumineuse au sol et à exercer une concurrence importante vis-à-vis des espèces végétales autochtones.

Ces trois espèces, par leur dynamique de colonisation rapide et leur compétitivité vis-à-vis de la végétation indigène, constituent un enjeu de vigilance écologique.

8.1.4. Bilan des enjeux floristiques

Les prospections n'ont pas révélé la présence d'espèces floristiques protégées sur le site. Cependant, trois espèces d'intérêt patrimonial ont été identifiées.

La flore recensée se compose majoritairement d'espèces rudérales ou ornementales. La faible diversité spécifique observée s'explique par les conditions écologiques du site, caractérisées par des sols remaniés liés à l'anthropisation des milieux, favorisant le développement d'espèces pionnières et tolérantes.

La présence d'espèces exotiques envahissantes ainsi que d'espèces patrimoniales introduites par l'apport de sols contribue également à cette dynamique.

Ainsi, les enjeux floristiques du site sont considérés comme **faibles à modérés**.



Figure 25 : Photographie du Sumac de Virginie



Figure 24 : Photographie de la Vigne-vierge commune



Figure 26 : Photographie de jeune pousse de la Renouée du Japon

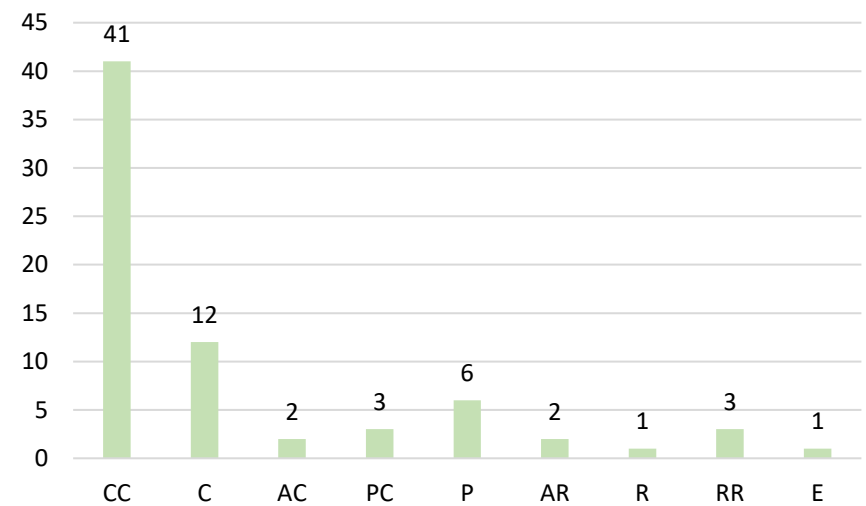


Figure 27 : Histogramme représentant la rareté régionale des espèces floristiques relevées

Statut de rareté	
CC	Très commun
C	Commun
AC	Assez commun
PC	Peu commun
R	Assez rare
P	Présent
E	Exceptionnel

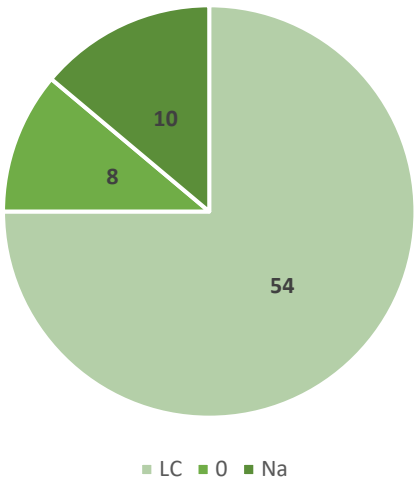


Figure 28 : Diagramme circulaire représentant le statut liste rouge régionale des espèces floristiques relevées.

Statut de menace	
LC	Préoccupation mineure
Na	Non applicable
0	Sans objet

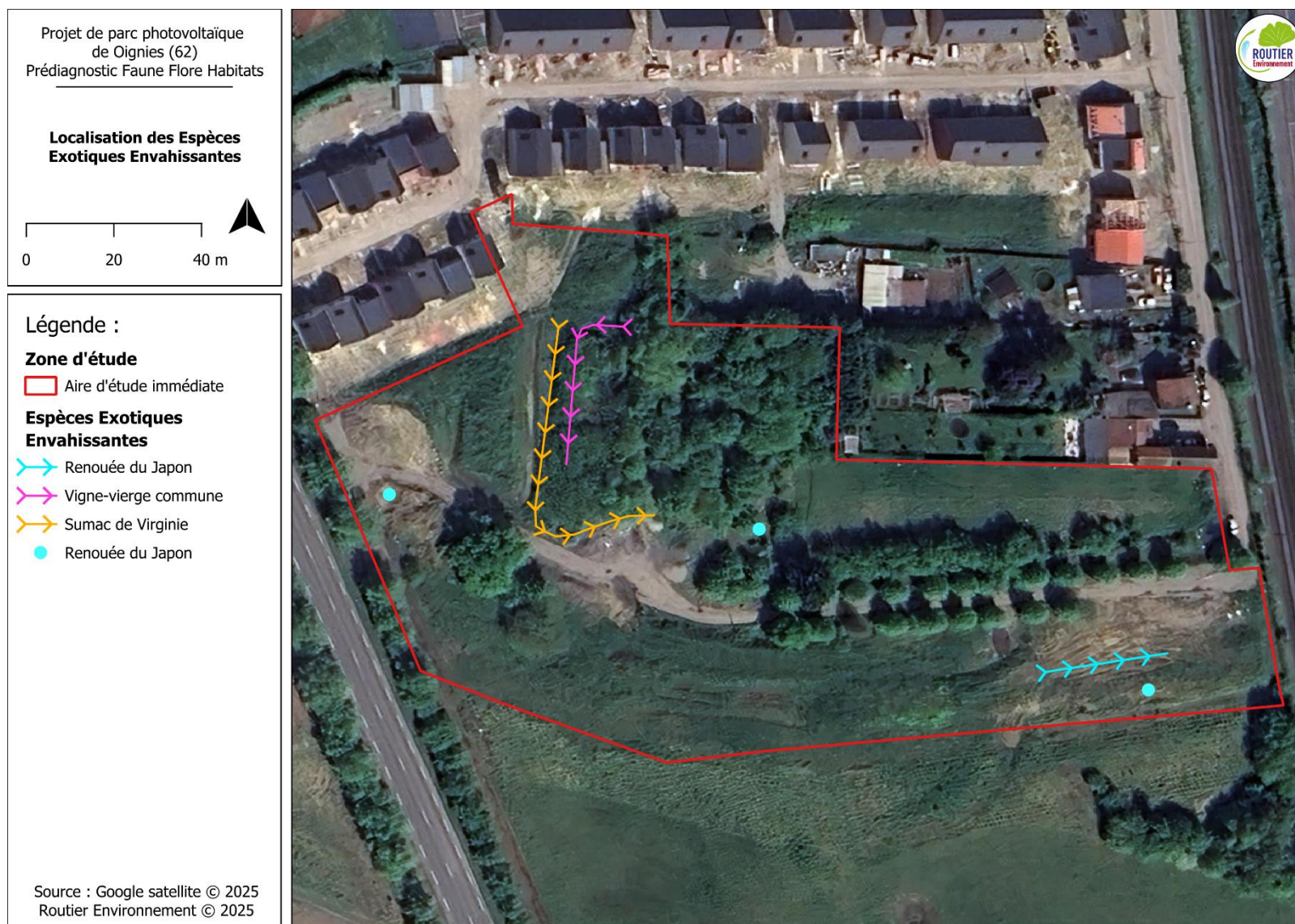


Figure 29 : Localisation des espèces exotiques envahissantes



Figure 30 : Localisation des espèces patrimoniales



Figure 31 : Cartographie des enjeux floristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.2. L'avifaune

Lors des prospections, 9 espèces ont été relevées au sein de l'aire d'étude rapprochée. La plupart sont très communes à communes en région Hauts-de-France.

L'ensemble des espèces observées est décrit dans un tableau disponible en annexe.

De manière générale, le site d'étude présente une faible richesse spécifique. Ceci s'explique principalement par sa localisation en milieu urbain, ainsi que par la forte anthropisation, limitant la diversité des habitats disponibles.

8.2.1. Avifaune en période de migration post-nuptiale

Un passage a été effectué pour étudier l'avifaune en période de migration post-nuptiale :

- Un inventaire de l'avifaune en période de migration post-nuptiale a été réalisé le 17 octobre 2025. Cette période correspond à la phase suivant la reproduction, caractérisée par la dispersion des juvéniles et la formation de groupes familiaux. Ils préparent leur migration vers leurs quartiers d'hivernage.

Le tableau ci-dessous indique les espèces contactées sur le site d'étude ou à proximité.

Tableau 19 : Liste des espèces avifaunistiques contactées en période de migration post-nuptiale

Milieu	Espèce	Statut sur le site	LR régionale
Milieux ouverts à boisés	Choucas des tours	De passage	LC
	Fauvette à tête noire	Nicheur possible	LC
	Merle noir	Nicheur probable	LC
	Mésange bleue	Nicheur probable	LC
	Pic épeiche	Nicheur possible	LC
	Pie bavarde	De passage	LC
	Pigeon ramier	De passage	LC
	Pouillot véloce	Nicheur possible	LC
	Rougegorge familier	Nicheur possible	LC

Les espèces mentionnées en gras présentent un intérêt patrimonial

Parmi les 9 espèces contactées en période post-nuptiale, 2 sont considérées comme nicheuses probables et 4 comme nicheuses possibles, ainsi que 3 de passages sur le site.

Les espèces patrimoniales

Aucune espèce avifaunistique protégée ou patrimonial n'a été observée sur le site.

8.2.2. Bilan des enjeux avifaunistiques

La majorité des espèces observées sont communes à très communes en région Hauts-de-France. Elles fréquentent principalement les haies et les zones boisées du site et de ses alentours.

La majorité des oiseaux observés utilisent le site comme zone d'alimentation, de repos ou de refuge. La diversité des milieux, allant des espaces ouverts aux zones plus fermées, offre des conditions favorables à l'avifaune, en fournissant à la fois de la nourriture, des abris et des sites potentiels de nidification, bien que la forte présence humaine limite localement leur quiétude.

Ainsi, les enjeux avifaunistiques du site sont considérés comme **faibles**.



Figure 32 : Cartographie des enjeux avifaunistiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.3. Les mammifères

8.3.1. Les chiroptères

Recherche de gîtes

Au regard des caractéristiques du site, l'étude des chiroptères s'est principalement concentrée sur la recherche de gîtes d'hibernation ou de reproduction. Aucun gîte favorable n'a été formellement identifié, mais la présence d'essences présentant des cavités constitue un habitat potentiellement intéressant pour les chauves-souris.

En effet, la formation de creux, cavités et écorces décollées dans ces arbres peut offrir des refuges temporaires, des abris contre les prédateurs et des sites de repos diurnes pour les chauves-souris.

De plus, les alignements d'arbres autour des milieux plus ouverts constituent des corridors de chasse et de déplacement, favorisant la circulation des chiroptères dans la zone.

Une estimation de la potentialité d'accueil des différents habitats du site a été effectuée selon l'aspect général de l'habitat donné (Signes de sénescence, etc.). Sur cette base, les potentialités du site pour les chiroptères, que ce soit pour des gîtes d'hibernation ou pour l'élevage des jeunes, semblent **faibles à modérés**.

Bien qu'aucun indice de présence n'ait été observé (guanos, etc.) une attention particulière sera apportée sur ces arbres avant leur abattage, afin de s'assurer de l'absence d'individus à l'intérieur.

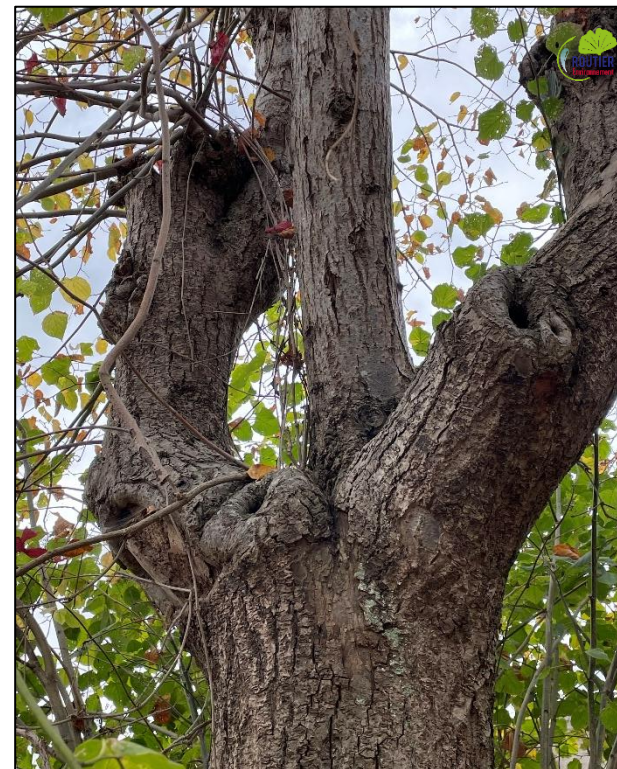


Figure 33 : Photographie d'un Tilleul possédant des cavités



Figure 34 : Cartographie des potentialités d'accueil en gîtes pour les chiroptères

L'utilisation spatiale du site

Les déplacements des chiroptères interviennent dans plusieurs cas de figure en fonction de la période d'activité, et dans le cas présent :

- Entre le transit automnal et les zones de chasse ;

Les chiroptères se déplacent en utilisant des éléments structurants du paysage tels que les haies, les alignements d'arbres, les cours d'eau ou encore les infrastructures humaines.

- Au sein de la zone d'étude, aucun corridor de vol de haute importance n'est identifié.

Concernant les zones de chasse, ces dernières varient en fonction de l'espèce et des facteurs abiotiques comme le vent et les précipitations. Le choix d'un territoire de chasse est fortement lié à l'abondance de nourriture et plus précisément de la disponibilité en insectes.

D'une manière générale, la majorité des chiroptères utilisent les lisières de boisements, les haies et les milieux arborés. En revanche, les espèces appartenant au genre *Pipistrellus* sont principalement inféodées aux milieux ouverts, en particulier les prairies de fauche, et les milieux urbains (*Pipistrellus pipistrellus*).

Les espèces appartenant au complexe des Sérotules (Sérotines et Noctules), privilégient également les milieux ouverts en raison de leur morphologie, mais chassent le plus souvent en altitude.

- Le site d'étude peut constituer une zone de chasse pour les chiroptères, les zones ouvertes situées à proximité du bosquet et des haies offrant des milieux favorables à la chasse et servant également de corridors de déplacement.

Ainsi, le site pourrait être utilisé principalement comme zone de transit ou de chasse périphérique par les chauves-souris, avec une probabilité faible d'accueillir des individus en stationnement prolongé ou en gîte.

De plus, la bibliographie mentionne la présence de la Pipistrelle commune sur la commune de Oignies.

8.3.2. Bilan des enjeux chiroptérologiques.

La structure du site d'étude laisse supposer une utilisation principalement comme zone de chasse, en particulier les prairies, la zone boisées et les haies arbustives, ainsi que les milieux ouverts à proximité.

La présence d'arbres présentant des cavités pourrait également offrir quelques gîtes ponctuels pour certains individus. À noter qu'aucun indice de présence (individus, guanos, etc.) ne permet d'affirmer l'utilisation de ces arbres en tant que gîtes.

Ainsi, les enjeux chiroptérologiques sont considérés comme **faibles à modérés** sur le site.



Figure 35 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques à l'échelle de la zone d'étude

8.3.3. Les mammifères terrestres

Aucune espèce de mammifères terrestres n'a été contactée lors du passage sur le site.

La bibliographie mentionne la présence de 3 espèces protégées ou d'intérêt patrimonial de mammifères terrestres sur la commune de Oignies :

- L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) en 2024
- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) en 2024
- Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en 2025

Aucun indice permettant de confirmer la présence de ces espèces sur le site n'a été mis en évidence (cônes de résineux rongés, noisettes cassées, terrier, etc.).

Néanmoins, la présence de tas de débris de gazon et de branchages à l'intérieur du bosquet (Figure 35 et 36), associée à la proximité des jardins résidentiels et des prairies, offre des conditions favorables pouvant permettre la présence du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), espèce particulièrement adaptée à ce type d'habitats.

En revanche, la présence de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) apparaît peu probable au regard des conditions écologiques du site. Le site, situé en milieu urbain, se caractérise par un fort niveau de dérangement lié à la fréquentation humaine et au passage régulier d'engins de chantier, conjugué à l'absence de strates arborées développées et de zones ouvertes favorables, limite fortement les potentialités d'accueil de ces espèces, tant pour leurs besoins alimentaires que pour leur reproduction.

8.3.4. Enjeux relatifs aux mammifères terrestres.

Aucune espèce de mammifère terrestre n'a été mise en évidence sur le site.

Cependant, une espèce protégée ou d'intérêt patrimonial mentionnée sur la commune de Oignies est susceptible de fréquenter ponctuellement le milieu boisé du site : le Hérisson.

Ainsi, les enjeux relatifs aux mammifères terrestres sont **faibles à modérés**.



Figure 35 et 36 : Photographie de tas de débris de gazon et de branchages



Figure 37 : Cartographie des enjeux relatifs aux mammifères terrestres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.4. L'entomofaune

L'étude de l'entomofaune s'est principalement portée sur :

- Les Lépidoptères-rhopalocères ;
- Les Odonates ;
- Les Orthoptères.

8.4.1. Les lépidoptères – rhopalocères

Lors des prospections de terrain, 1 espèce de lépidoptère- rhopalocère a été mise en évidence :

- La piéride de la Rave (*Pieris rapae*) ;

Cette espèce est très commune en région Hauts-de-France et possède un statut de conservation favorable (Préoccupation mineure).

Le site d'étude, constitué de végétation de type pionnière et anthropique, présente des milieux plutôt ouverts susceptibles d'accueillir certains Lépidoptères rhopalocères. Néanmoins, la diversité spécifique y demeure faible, avec la présence de seulement une espèce commune et ubiquiste, peu exigeante quant à la nature de son habitat.

Ainsi, aucune espèce protégée n'est recensée sur le site.

La bibliographie ne mentionne aucune espèce de lépidoptère-rhopalocère protégée sur la commune de Oignies.

8.4.2. Les odonates

Aucune espèce d'odonate n'a été contactée lors du passage sur le site.

La bibliographie mentionne la présence de 3 espèces protégées sur la commune de Oignies :

- Leste sauvage (*Lestes barbarus*) en 2024
- Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*) en 2024
- Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*) en 2024

Le site se situe en milieu urbain, ce qui peut expliquer la faible présence de cette espèce, qui privilégie des milieux plus naturels, riches en zones humides et en végétation aquatique.

8.4.3. Les orthoptères

Lors des investigations, 5 espèces d'orthoptères ont été mises en évidence sur le site :

- Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*)
- Criquet vert-échine (*Chorthippus dorsatus*)
- Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*)
- Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*)
- Grillon domestique (*Acheta domesticus*)

Le site est composé de zone herbacée ouverte, offrant des habitats favorables à ces espèces communes, qui apprécient les milieux ensoleillés et peu entretenus.

Aucune espèce protégée d'orthoptère n'est mentionnée à ce jour sur la commune de Oignies.



Figure 38 : Photographie d'un Conocéphale bigarré



Figure 39 : Photographie d'un Grillon domestique juvénile

8.4.4. Bilan des enjeux relatifs à l'entomofaune

Les espèces inventoriées sont communes à très communes en région Hauts-de-France et présentent un statut de conservation favorable (Préoccupation mineure).

La présence régulière d'engins et de travaux sur le site réduit fortement l'intérêt écologique et limite la diversité spécifique, ne laissant place qu'à des espèces ubiquistes.

Ainsi, les enjeux relatifs à l'entomofaune sont considérés comme **très faibles à faibles**.



Figure 40 : Cartographie des enjeux de l'entomofaune à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.5. L'herpétofaune

8.5.1. Les reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été contactée sur le site d'étude.

Le site, fortement perturbé par la présence régulière d'engins et les activités de chantier, ne présente que peu de micro-habitats favorables à la thermorégulation des reptiles. Ces dérangements répétés limitent fortement son potentiel d'accueil.

À noter que la bibliographie signale la présence d'une espèce de reptile sur la commune de Oignies : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) en 2018.

8.5.2. Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été relevée sur le site.

À noter que la bibliographie mentionne 6 espèces d'amphibiens sur la commune de Oignies.

Le site ne présente pas de milieux aquatiques permanents ou temporaires nécessaires au cycle de vie des amphibiens (reproduction, pontes, larves). L'absence de mares, de zones humides étendues ou de sols saturés en eau limite fortement la présence potentielle de ces espèces sur le site.

8.5.3. Bilan des enjeux de l'herpétofaune

Les conditions écologiques du site, marquées par une forte artificialisation, la présence régulière d'engins et un entretien ponctuel, limitent fortement les potentialités d'accueil pour l'herpétofaune.

Les habitats disponibles, essentiellement composés de friches perturbées et de zones de dépôts de matériaux, n'offrent que peu de micro-habitats favorables à la thermorégulation, à la reproduction ou à l'hivernage des reptiles et amphibiens.

Aucune espèce n'a été observée au cours des prospections.

Ainsi, les enjeux liés à l'herpétofaune sont considérés comme **très faibles à faibles**.



Figure 41 : Cartographie des enjeux relatifs à l'herpétofaune

9. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

9.1. Récapitulatif des enjeux par groupe taxonomique

Tableau 20 : Récapitulatif des enjeux écologiques par groupe taxonomique

Nom latin	Non français	Représentativité sur le site	Saisonnalité	Habitats	Niveau d'enjeu
Habitats					
Aucun habitat d'intérêt communautaire					Faible
Flore					
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	1 individu	Estival	Milieus boisés	Faible à modéré
<i>Salix repens</i>	Saule argenté	Plusieurs individus		Milieus boisés	
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	Plusieurs individus		Milieus ouverts	
Avifaune protégées					
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	4 individus - Nicheur possible	Post-nuptiale	Milieus boisés	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	10 individus - Nicheur probable			
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	1 individu - Nicheur possible			
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2 individus - Nicheur possible			
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	4 individus - Nicheur possible			
Autres espèces avifaunistiques non protégées				Milieus ouverts à boisés	Faible
Chiroptères					
Aucune espèce recensée – Présence d'arbres à cavités					Faible à modéré
Mammifères terrestres					
Aucune espèce recensée					Faible à modéré
Lépidoptères - Rhopalocères					
Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée					Faible
Odonates					
Aucune espèce recensée					Très faible
Orthoptères					

Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée	Faible
Reptiles	
Aucune espèce recensée	Très faible
Amphibiens	
Aucune espèce recensée	Faible

9.2. Cartographie des enjeux écologiques par habitat



Figure 42 : Cartographie des enjeux globaux par habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

10. ANALYSE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET

10.1. Généralités sur les impacts d'un projet

Différents impacts peuvent résulter d'un projet, ceux-ci sont généralement classés en 4 catégories :

Il existe 4 types d'effets pouvant être identifiés :

- **Les impacts directs** : les effets directs expriment les conséquences immédiates du projet dans l'espace et dans le temps. Ils peuvent être dus à la construction même du projet (emprise sur un espace naturel) ou liés à l'exploitation et à l'entretien de l'équipement (pollutions)

- **Les impacts indirects** : les effets indirects résultent d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct. Ils peuvent concerner des territoires éloignés du projet et/ou apparaître dans un délai plus ou moins long. Leurs conséquences peuvent être aussi importantes que celles des effets directs.

- **Les impacts cumulés** : Les effets cumulés sont le « résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace. »

- **Les impacts induits** : Les impacts induits ne sont pas directement liés au projet, mais résultent d'un aménagement ou d'une modification induite par le projet. Par exemple, la hausse du dérangement pour la faune autour d'un parc touristique.

Tout projet de construction ou d'aménagement a un impact sur et autour de la zone concernée.

À noter que chaque impact engendre des conséquences sur des périodes différentes, nous distinguons donc les impacts temporaires des impacts permanents :

- Un impact temporaire, à des conséquences sur un temps défini et réversible. Ces impacts sont souvent occasionnés durant la phase travaux.

- Un impact permanent entraînera des conséquences irréversibles.

Pour évaluer les impacts d'un projet sur l'environnement, il est identifié pour chaque groupe taxonomique les impacts auxquels il sera soumis.

L'impact du projet est mesuré pour tous les taxons, une analyse supplémentaire est réalisée pour les espèces ou les habitats présentant un intérêt plus important. Le niveau d'impact se base sur plusieurs critères :

Le niveau d'enjeu que représente l'espèce ou le groupe étudié. Une espèce avec un enjeu peu important engendrera un impact faible.

L'importance de l'effet sur l'espèce ou le groupe étudié. La destruction de l'intégralité d'un habitat aura un impact plus important que la destruction d'une partie.

L'ensemble des impacts sont présentés sous forme de tableau permettant d'identifier rapidement les groupes ou les espèces qui nécessiteront la mise en œuvre de mesures d'atténuation et suivre la séquence ERC (Eviter/Réduire/Compenser).

Après la proposition de mesures d'évitement et de réduction, une nouvelle analyse des impacts résiduels est effectuée. Elle permet de définir la nécessité de mettre en œuvre des mesures de compensation.

10.2. Caractéristiques du projet

10.2.1. État initial du terrain et de ses abords

Le site est localisé au sein d'un environnement majoritairement résidentiel, bordé ponctuellement par quelques parcelles agricoles.

La zone d'étude se compose d'une unique parcelle comprenant un accès, un bosquet, une prairie ainsi que plusieurs zones en friche, partiellement dégradées.

10.2.2. Le projet

Le projet prévoit l'installation d'un parc photovoltaïque au sol d'environ 1 hectare, sur la parcelle AH 614 sur la commune de Oignies (62).

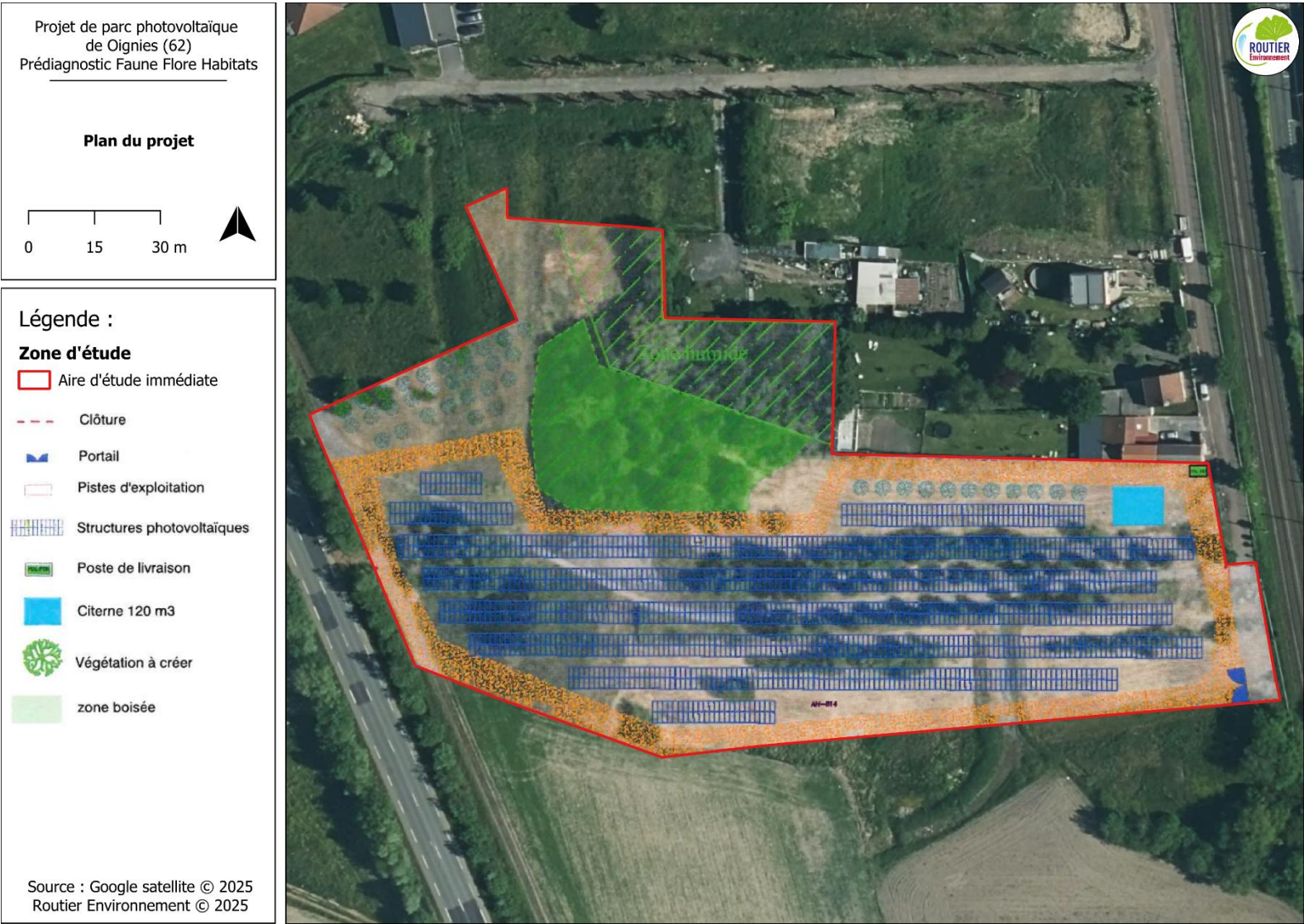


Figure 43 : Plan du projet

10.3. Les impacts prévisibles du projet

Les impacts prévisibles du projet sont principalement liés à la destruction d'habitat pour la mise en place d'un parc photovoltaïque au sol, tels que :

- La perte ou la dégradation d'habitat pour certaines espèces
- Le dérangement visuel et sonore lié à la présence d'engins
- Le risque de pollution des milieux
- L'imperméabilisation et la modification des conditions hydrologiques

Ces impacts sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Comme tout projet d'aménagement, des impacts par destruction ou altération des habitats sont prévisibles au niveau de l'emprise du projet, correspondant aux zones travaux et exploitation.

Impact	Vecteur d'impact	Groupes concernés
Destruction d'individus	Débroussaillage avec l'abattage d'arbres Terrassement	Habitats, flore, Avifaune, Herpétofaune, Entomofaune, Mammifères
Perte d'habitat	Débroussaillage avec l'abattage d'arbres Terrassement	Habitats, flore, Avifaune, Herpétofaune, Entomofaune, Mammifères
Dérangement sonore et visuel	Débroussaillage avec l'abattage d'arbres Terrassement	Avifaune, Mammifères

10.4. Les impacts bruts du projet

Les impacts bruts sont liés aux sensibilités des milieux déterminées précédemment.

Ils sont présentés par thématiques et décrits dans le tableau suivant. Il s'agit d'impacts potentiels, c'est-à-dire qui pourraient se réaliser dans le cas d'un aménagement sans les mesures d'évitement et de réduction.

Les impacts seront totalement différents en fonction de la localisation, de la période d'intervention ou encore de la surface détruite.

10.4.1. Habitats naturels et flore

- Destruction de la flore patrimoniale (non protégée)

Trois espèces patrimoniales ont été recensées sur le site : Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*) et le Saule argenté (*Salix alba*).

Les impacts bruts du projet sur la destruction de la flore et avant la séquence ERC sont considérés comme faibles à modérés.

- Altération des habitats naturels en phase travaux

Pendant la phase des travaux, les habitats naturels à proximité des emprises des travaux peuvent subir des altérations indirectes liées au chantier : pollutions, poussières.

En considérant la nature des habitats observés sur le site (champs cultivés, lisières arbustives, fourrés, etc.), **les impacts bruts sont considérés comme faibles.**

- Modification / destruction d'habitats naturels

Les habitats naturels peuvent présenter des enjeux écologiques vis-à-vis de leur statut de conservation, de la diversité végétale sur le site et de l'état du site.

Au regard de la nature et des enjeux identifiés pour les habitats naturels, ces impacts sont considérés comme **faibles**.

Tableau 21 : Évaluation des impacts bruts du projet sur la flore et les habitats

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Phase	Espèce ou habitat naturel	Enjeu local	Surface	Niveau d'impact brut
Flore							
Destruction de la flore protégée ou patrimoniale	Direct	Permanent	Phase chantier et exploitation	Millepertuis couché	Faible à modéré	-	Faible
				Trèfle intermédiaire	Faible à modéré	-	Faible
				Saule argenté	Faible à modéré	-	Faible
Habitats naturels							
Altération des habitats naturels Modification/ Destruction d'habitats naturels	Direct et indirect	Temporaire ou permanent	Phase chantier et exploitation	Voie d'accès	Très faible	0,15 ha	Très faible
				Prairie	Faible	0,16 ha	Faible
				Bosquet	Faible	0,36 ha	Faible
				Dépôts de déchets	Très faible	0,65 ha	Très faible
				Haies arborées (le long de l'allée)	Faible	0,0830 ha	Faible
				Ourlets pionniers	Faible	0,20 ha	Faible

10.4.2. Faune

Les impacts sur la faune peuvent être temporaires ou permanents selon s'ils sont liés au chantier ou à la phase d'exploitation (perte d'habitat, dérangement des espèces)

Selon le statut de conservation des différentes espèces concernées et la nature de l'impact brut, celui-ci peut montrer une importance différente.

Les tableaux pages suivantes synthétisent les niveaux d'impact bruts pour chaque groupe taxonomique et chaque type d'impact.

- Destruction accidentelle d'individus

Lors de la phase de chantier, la destruction accidentelle d'individus peut être liée :

- À la circulation des engins de chantier. La faune est particulièrement sensible à ce type d'impact, notamment pendant la phase de chantier qui vient perturber les habitudes de la faune.
- À la destruction de milieux (végétation, bâtiments, etc.).

Dans le cas de notre étude, les espèces sensibles à cet impact sont principalement :

- Le cortège avifaunistiques des milieux ouverts (Alouette des champs, etc.) ;
- Les espèces fréquentant les zones bâties comme le Moineau domestique et le Léopard des murailles ;
- L'entomofaune où le risque de collision avec un engin reste probable ;
- Les mammifères terrestres qui fréquentent les milieux ouverts.

- Dérangement des espèces

Pendant la phase de travaux, le chantier peut induire des perturbations : émanations de bruit et de poussières, de lumière, de vibrations. Le déplacement et l'action des engins ainsi que le transport de matériaux entraînent des vibrations et des perturbations sonores pouvant présenter de fortes nuisances pour certaines espèces faunistiques (notamment oiseaux, mammifères, reptiles, etc.).

En phase d'exploitation, la présence d'éclairage nocturne peut également entraîner un dérangement pour les espèces nocturnes, en particulier pour certaines espèces de chauves-souris.

Ces impacts sont directs et temporaires pour la phase travaux et direct et permanents en phase exploitation.

- Altération temporaire des habitats

Lors de la phase de travaux, les habitats et les espèces à proximité du site peuvent être altérés indirectement par les pollutions et les poussières liées à la circulation des engins ainsi que des mouvements de terre.

Cet impact est indirect et temporaire pour la phase de travaux et indirect et permanent en phase d'exploitation.

- ❖ Destruction ou dégradation permanente des habitats d'espèces

La création de nouveaux bâtiments entraîne inévitablement la dégradation du milieu initial, et donc une perte d'habitat pour la faune utilisant le site.

Cet impact est donc indirect et permanent en phase d'exploitation.

10.1. Impacts bruts sur l'avifaune

Tableau 22: Évaluation des impacts bruts sur l'avifaune

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Cortège	Espèce	Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut
Destruction accidentelle d' individu	Permanent en phase chantier	Direct	Milieus boisés	Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Choucas des tours	Nationale	Nicheur possible	-	Faible	Faible
			Milieus ouverts	Pigeon ramier, Pie bavarde, Merle noir	-	De passage à nicheur possible	-	Faible	Faible
Dérangement d' individu	Temporaire en phase chantier Permanent en phase exploitation	Indirect	Milieus boisés	Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Choucas des tours	Nationale	Nicheur possible	-	Faible	Faible
			Milieus ouverts	Pigeon ramier, Pie bavarde, Merle noir	-	De passage à nicheur possible	-	Faible	Faible
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Milieus boisés	Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Choucas des tours	Nationale	Nicheur possible	-	Faible	Faible
			Milieus ouverts	Pigeon ramier, Pie bavarde, Merle noir	-	De passage à nicheur possible	-	Faible	Faible

10.1. Impacts bruts sur les mammifères terrestres

Tableau 23: Évaluation des impacts bruts sur les mammifères terrestres

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Espèce		Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut
Destruction accidentelle d'individu	Permanent en phase chantier	Direct	Deux espèces protégées recensées sur la commune :	Hérisson d'Europe	Nationale	Non observé	0	Faible à modéré	Faible
				Écureuil roux	Nationale	Non observé	0	Faible	Faible
			Lapin de Garenne		-	Non observé	0	Faible	Faible
Dérangement d'individu	Temporaire en phase chantier Permanent en phase exploitation	Indirect	Deux espèces protégées recensées sur la commune :	Hérisson d'Europe	Nationale	Non observé	0	Faible à modéré	Faible
				Écureuil roux	Nationale	Non observé	0	Faible	Faible
			Lapin de Garenne		-	Non observé	0	Faible	Faible
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Deux espèces protégées recensées sur la commune :	Hérisson d'Europe	Nationale	Non observé	0	Faible à modéré	Faible
				Écureuil roux	Nationale	Non observé	0	Faible	Faible
			Lapin de Garenne		-	Non observé	0	Faible	Faible

10.2. Impacts bruts sur les chiroptères

Tableau 24: Évaluation des impacts bruts sur les chiroptères

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Espèce		Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut
Destruction accidentelle d'individu	Permanent en phase chantier	Direct	Une espèce protégée recensée sur la commune :	Pipistrelle commune	Nationale	Non observé - Présence d'arbres à cavités	-	Faible à modéré	Faible à modéré
Dérangement d'individu	Temporaire en phase chantier Permanent en phase exploitation	Indirect	Une espèce protégée recensée sur la commune :	Pipistrelle commune	Nationale	Non observé - Présence d'arbres à cavités	-	Faible à modéré	Faible à modéré
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Une espèce protégée recensée sur la commune :	Pipistrelle commune	Nationale	Non observé - Présence d'arbres à cavités	-	Faible à modéré	Faible à modéré

10.3. Impacts bruts sur l'entomofaune

Tableau 25 : Évaluation des impacts bruts sur l'entomofaune

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Espèce	Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut
Destruction accidentelle d'individu	Permanent en phase chantier	Direct	Lépidoptère					
			Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	1 individu	Faible	Faible
			Orthoptères					
			Conocéphale commun (<i>Conocephalus fuscus</i>)	-	-	Plusieurs individus	Faible	Faible
			Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	-	-			
			Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)	-	-			
			Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)	-	-			
Grillon domestique (<i>Acheta domesticus</i>)	-	-						
Dérangement d'individu	Temporaire en phase chantier Permanent en phase exploitation	Indirect	Lépidoptère					
			Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	1 individu	Faible	Faible
			Orthoptères					
			Conocéphale commun (<i>Conocephalus fuscus</i>)	-	-	Plusieurs individus	Faible	Faible
			Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	-	-			
			Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)	-	-			
			Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)	-	-			
Grillon domestique (<i>Acheta domesticus</i>)	-	-						
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Lépidoptère					
			Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	1 individu	Faible	Faible
			Orthoptères					
			Conocéphale commun (<i>Conocephalus fuscus</i>)	-	-	Plusieurs individus	Faible	Faible
			Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	-	-			
			Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)	-	-			
			Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)	-	-			
Grillon domestique (<i>Acheta domesticus</i>)	-	-						

11. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS SUR LE SITE

Pour chacune des mesures est associée un code de mesure simple spécifique au dossier de demande (ex : E1, E2, R1, R2...) ainsi que le code associé à la classification nationale relevant du Document d'aide à la définition des mesures ERC, CGDD, 2018 (ex : E1.1.a).

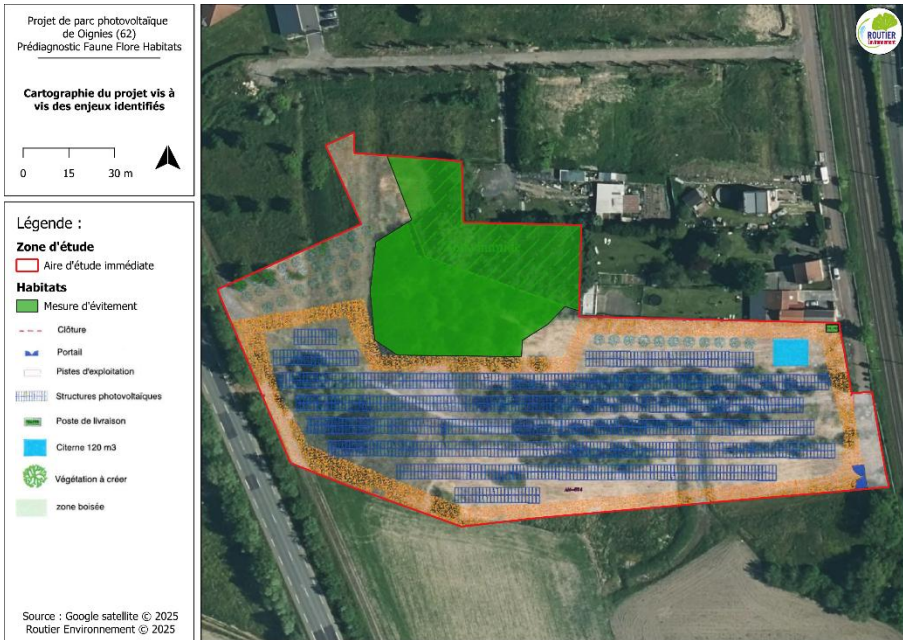
11.1. Liste des mesures d'évitement et de réduction

Tableau 26 : Liste des mesures d'évitement et de réduction

Phase du projet	Code de la mesure	Intitulé	Groupes ou espèces	Type de mesure
En amont des travaux	E1	Adaptation des emprises du projet au regard des habitats d'espèces à enjeux	Habitats d'espèces à enjeux	Évitement
Travaux	R1	Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces	Avifaunes Mammifères	Réduction
	R2	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Habitats naturels	Réduction
	R3	Mise en place de dispositif permettant le passage de la petite faune	Mammifères	Réduction
	R4	Vérifier l'absence d'espèces à enjeux lors de l'abattage des arbres à cavités	Chiroptères	Réduction

11.2. Descriptif des mesures d'évitement et de réduction

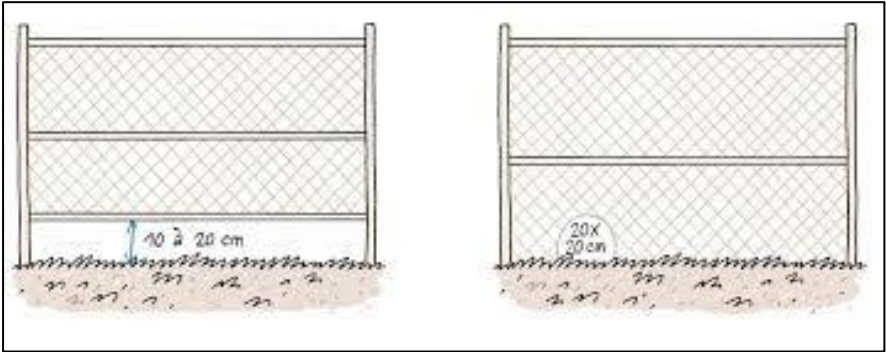
11.2.1. Mesures d'évitement

E1	Adaptation des emprises du projet au regard des habitats d'espèces à enjeux	
E1.1a	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats	
Objectifs	Adapter le projet lors de sa phase de conception afin d'éviter les zones à enjeux	Habitats d'espèces à enjeux
Description de la mesure	Les inventaires faunistiques ont révélé la présence d'espèces protégées ou présentant un intérêt patrimonial sur le site d'étude. Afin de concilier au mieux l'opportunité du projet avec la préservation de ces espèces à enjeux, l'implantation des éléments du projet a été repensée de manière à limiter l'emprise sur les zones identifiées comme présentant des enjeux écologiques. La cartographie ci-dessous présente le projet, vis-à-vis des zones à enjeux.  Figure 44 : Cartographie du projet vis-à-vis des enjeux identifiés La présence du Millepertuis couché (<i>Hypericum humifusum</i>) et du Saule argenté au sein du boisement, toutes deux espèces floristiques patrimoniales, ont été préservées. Le boisement constitue également un refuge pour la petite faune, notamment le Hérisson d'Europe, ainsi qu'un lieu de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux, dont le Pic épeiche. De plus, la zone humide présente à l'intérieur du boisement a été intégralement préservée.	
Date d'application	Phase de conception du projet	

11.2.2. Mesures de réduction

R1	Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces												
R3-1a	Adaptation de la période des travaux sur l'année												
Objectifs	Limiter les dérangements liés aux travaux Éviter la destruction d'individu durant les travaux								Faune (Avifaune, Mammifère)				
Description de la mesure	Les investigations de terrain ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces protégées sur le site :												
	➔ Des oiseaux nicheurs : Passereaux au sein des milieux semi-ouverts et des milieux arbustifs à arborer.												
	➔ Des Mammifères : Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>), Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>).												
	La réalisation des travaux peut engendrer des perturbations notables pour de nombreuses espèces, notamment en période de reproduction (vulnérabilité des reproducteurs, territorialité accrue).												
	En adaptant le planning des travaux, notamment celui des phases les plus invasives, il est possible de réduire de manière significative le risque de destruction d'individus.												
Description de la mesure	Ainsi, ces travaux devront être réalisés en dehors des périodes sensibles pour la majorité des espèces recensées, c'est-à-dire, en dehors de la période de nidification, et de mise bas.												
	Tableau 27 : Périodes de sensibilité des espèces protégées recensées sur le site												
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Oiseaux nicheurs												
	Mammifères terrestres												
Description de la mesure	Au regard du cycle biologique des espèces, les travaux de terrassement et d'abattage devront débuter :												
	- à partir de septembre, dès la fin de la période de nidification, jusqu'à environ le mois de février ;												
	En intervenant pendant ces fenêtres de moindre sensibilité, les travaux pourront se poursuivre au-delà sans générer d'impact notable. En outre, le dérangement progressif lié aux activités permettra aux espèces de s'adapter, en modifiant, le cas échéant, leurs sites de nidification ou de repos.												
	A noter que ces périodes sont également favorables à la prise en compte d'autres espèces faunistiques (protégées ou non), recensées à l'échelle du site ou de la commune (Mammifères terrestres, Chiroptères, Entomofaune, Amphibiens).												
	Date d'application	Démarrage des travaux											
J		F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Intervenant concerné	Rouge : Période non favorable – Vert : Période favorable												
	Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre												
Estimation du coût	Pas de surcoût												

R2	Gestion des espèces exotiques envahissantes	
R2.1f	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	
Objectifs	Limitier l'expansion des espèces exotiques envahissantes	Habitats naturels
Description de la mesure	Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace croissante pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Introduites intentionnellement ou accidentellement par l'homme dans des écosystèmes où elles ne sont pas naturellement présentes, ces espèces peuvent rapidement se multiplier et perturber l'équilibre écologique. En l'absence de prédateurs naturels, elles entrent en compétition avec les espèces locales pour les ressources, pouvant entraîner le déclin, voire la disparition, de certaines d'entre elles. Trois espèces exotiques envahissantes sont localisées sur le site d'étude. Il s'agit du Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>), originaire d'Amérique du Nord et introduite à des fins ornementales. La Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), originaire d'Asie orientale et naturalisée en Europe, elle est introduite en tant que plante ornementale, mellifère et fourragère. Ainsi que la Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>), originaire d'Amérique du Nord introduite en France comme plant d'ornement des murs et façades. • Pour la Renouée du Japon, les actions les plus efficaces consistent en des fauches répétées (tous les quinze jours, de mai à octobre), permettant d'affaiblir les rhizomes, complétées par l'arrachage manuel des jeunes pieds. La plantation d'espèces ligneuses locales à croissance rapide (telles que le saule ou l'aulne) favorise l'ombrage et limite sa reprise. La pose de bâches opaques ou de géotextiles peut également être envisagée pour priver la plante de lumière et préparer la replantation de végétation indigène. Ces méthodes gagnent en efficacité lorsqu'elles sont combinées. • La gestion du Sumac de Virginie repose sur le dessouchage complet des individus adultes et l'arrachage manuel des jeunes plants. Les parties aériennes peuvent être facilement éliminées par sciage ou tronçonnage à la base. Il est essentiel de porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la sève irritante. Tous les déchets doivent être incinérés afin d'éviter la repousse. Enfin, des coupes répétées pendant plusieurs années, notamment durant la floraison, permettent d'épuiser les réserves de la plante et de limiter sa régénération. • La vigne-vierge commune peut être gérée par arrachage manuel des jeunes plants, en veillant à retirer l'ensemble des racines pour éviter la reprise. Pour les individus bien installés, des coupes répétées, notamment avant la fructification, permettent de limiter sa propagation. Les déchets végétaux doivent être éliminés ou incinérés afin d'éviter toute dissémination. Une vigilance régulière est recommandée pour empêcher qu'elle n'étouffe la végétation locale ou ne recolonise les zones dégagées.	
Suivis des travaux	Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.	
Date d'application	Pendant la phase travaux et exploitation	
Intervenant concerné	Maître d'ouvrage	
Estimation du coût	Pas de surcoût	

R3	Mise en place de dispositif permettant le passage de la petite faune	
R2.2f	Passage inférieur à faune / Ecoduc (spécifique ou mixte)	
Objectifs	Conserver le passage de la faune entre les différentes unités d'habitats	Mammifères terrestres
Description de la mesure	Le site d'étude est caractérisé par la présence d'habitats favorables à différentes espèces de petite faune, dont notamment : ➔ Des mammifères insectivores, potentiellement le Hérisson d'Europe, espèce protégée mentionnée sur la commune d'après la bibliographie. En cas de mise en place d'une clôture, qui pourrait constituer une barrière physique empêchant le déplacement de ces espèces, entraînant une fragmentation de leurs habitats et augmentant leur vulnérabilité (isolement, augmentation du risque de mortalité, réduction de l'accès aux ressources). Les clôtures surélevées ou incluant des passages à petites faunes, permettent aux petits mammifères, notamment ceux venant du boisement voisin, de circuler librement sur le site. Ainsi, en cas de mise en place de clôture autour du site, un rehaussement de 15 cm suffit pour le déplacement de la faune.  <i>Figure 45 : Exemple de clôture surélevées</i>	
Date d'application	Les passages doivent rester accessibles durant toute la phase d'exploitation du projet.	
Intervenant concerné	Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage	
Estimation du coût	Pas de coût supplémentaire	

R4	Vérifier l'absence d'espèces à enjeux lors de l'abattage des arbres à cavités	
R1.1c	Balisage préventif divers ou mis en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	
Objectifs	Limiter le risque de destruction des chiroptères	Chiroptères
Description de la mesure	Les inventaires faunistiques et floristiques ont mis en évidence la présence de plusieurs arbres à cavités le long de l'accès, susceptibles d'abriter des espèces protégées, notamment des chiroptères. La Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), recensée sur la commune en 2025, pourrait notamment utiliser ces cavités comme gîtes temporaires ou de repos.  Figure 46 : Localisation des arbres à cavités sur le site. Afin de limiter les impacts potentiels sur les espèces à enjeux, une inspection préalable des arbres présentant une potentialité d'accueil sera réalisée par un écologue. Cette prospection sera conduite en période hivernale, en l'absence de feuillage, afin d'optimiser la détection des cavités et autres micro-habitats potentiellement favorables. L'abattage sera effectué par un bûcheron-élagueur expérimenté, sous la supervision de l'écologue. Les sections d'arbres comportant des cavités seront descendues avec précaution au sol, puis inspectées à l'aide d'un endoscope afin de vérifier l'absence d'individus. Enfin, ces parties seront laissées au sol pendant un minimum de 24 heures, cavités orientées vers le ciel, de manière à permettre aux éventuels individus résiduels de s'en échapper naturellement avant leur évacuation.	
Date d'application	L'abattage est effectué en dehors des périodes sensibles, au cours des mois de septembre et octobre.	
Intervenant concerné	Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage	
Estimation du coût	Le passage d'un écologue est estimé entre 400€ et 600 €	

12. Impacts résiduels du projet

12.1. Définition des niveaux d'impacts résiduels

Une échelle de 5 niveaux d'impacts a été réalisée dans le cadre de cette étude :

- Impact très faible ou non significatif : l'élément biologique considéré ne subit pas d'impact ou atteintes anecdotiques.
- Impact faible : atteintes de portée locale et/ou sur des éléments biologiques à faibles enjeux écologiques et/ou à forte résilience.
- Impact moyen : impact à l'échelle locale, voire supra-locale, avec atteinte de milieux sans caractéristiques plus favorables à l'espèce ou au groupe d'espèces considéré que le contexte local classique.
- Impact fort : impact à l'échelle supra-locale voire régionale, avec atteinte de spécimens et/ou de milieux particulièrement favorables à l'espèce ou au groupe d'espèces considéré (en reproduction, alimentation, repos ou hivernage), utilisé lors de n'importe quelle période du cycle biologique. Concerne des éléments biologiques présentant des enjeux écologiques identifiés comme forts à l'échelle locale ou régionale.
- Impact très fort : impact à l'échelle régionale, voire nationale, avec atteinte de spécimens et/ou milieux particulièrement favorables à l'espèce ou au groupe d'espèces considéré (en reproduction, alimentation, repos ou hivernage), utilisé lors de n'importe quelle période du cycle biologique. Concerne des éléments biologiques présentant des enjeux écologiques identifiés comme très forts à l'échelle locale, régionale, voire nationale.

12.1. Impacts résiduels sur la flore et les habitats

Tableau 28 : Évaluation des impacts résiduels sur la flore et les habitats

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Phase	Espèce ou habitat naturel	Enjeu local	Surface	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel
Flore									
Destruction de la flore protégée ou patrimoniale	Direct	Permanent	Phase chantier et exploitation	Millepertuis couché	Faible à modéré	-	Faible	E1 : Adaptation des emprises du projet	Très faible
				Trèfle intermédiaire	Faible à modéré	-	Faible		Faible
				Saule argenté	Faible à modéré	-	Faible		Très faible
Habitats naturels									
Altération des habitats naturels Modification/ Destruction d'habitats naturels	Direct et indirect	Temporaire ou permanent	Phase chantier et exploitation	Voie d'accès	Très faible	0,15 ha	Très faible	E1 : Adaptation des emprises du projet	Très faible
				Prairie	Faible	0,16 ha	Faible		Faible
				Bosquet	Faible	0,36 ha	Très faible		Très faible
				Dépôts de déchets	Très faible	0,65 ha	Très faible	R2 : Gestion des espèces exotiques envahissantes	Très faible
				Haies arborées (le long de l'allée)	Faible	0,0830 ha	Faible		Très faible
				Ourlets pionniers	Faible	0,20 ha	Faible		Faible

12.2. Impacts résiduels sur l'avifaune

Tableau 29: Évaluation des impacts bruts sur l'avifaune

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Cortège	Espèce	Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel
Destruction accidentelle d' individu	Permanent en phase chantier	Direct	Milieus boisés	Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Choucas des tours	Nationale	Nicheur possible	-	Faible	Faible	E1 : Adaptation des emprises du projet R1 : Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces	Très faible
			Milieus ouverts	Pigeon ramier, Pie bavarde, Merle noir	-	De passage à nicheur possible	-	Faible	Faible		Très faible
Dérangement d' individu	Temporaire en phase chantier Permanent en phase exploitation	Indirect	Milieus boisés	Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Choucas des tours	Nationale	Nicheur possible	-	Faible	Faible		Très faible
			Milieus ouverts	Pigeon ramier, Pie bavarde, Merle noir	-	De passage à nicheur possible	-	Faible	Faible		Très faible
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Milieus boisés	Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Choucas des tours	Nationale	Nicheur possible	-	Faible	Faible		Très faible
			Milieus ouverts	Pigeon ramier, Pie bavarde, Merle noir	-	De passage à nicheur possible	-	Faible	Faible		Très faible

12.3. Impacts résiduels sur les mammifères terrestres

Tableau 30 : Évaluation des impacts résiduels sur les mammifères terrestres

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Espèce		Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel
Destruction accidentelle d'individu	Permanent en phase chantier	Direct	Deux espèces protégées recensées sur la commune :	Hérisson d'Europe	Nationale	Non observé	0	Faible à modéré	Faible	R1 : Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces R3 : Mise en place de dispositif permettant le passage de la petite faune	Très faible
				Écureuil roux	Nationale	Non observé	0	Faible	Faible		Très faible
			Lapin de Garenne		-	Non observé	0	Faible	Faible		Très faible
Dérangement d'individu	Temporaire en phase chantier	Indirect	Deux espèces protégées recensées sur la commune :	Hérisson d'Europe	Nationale	Non observé	0	Faible à modéré	Faible		Très faible
	Permanent en phase exploitation			Écureuil roux	Nationale	Non observé	0	Faible	Faible		Très faible
	Lapin de Garenne		-	Non observé	0	Faible	Faible	Très faible			
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Deux espèces protégées recensées sur la commune :	Hérisson d'Europe	Nationale	Non observé	0	Faible à modéré	Faible		Très faible
				Écureuil roux	Nationale	Non observé	0	Faible	Faible		Très faible
			Lapin de Garenne		-	Non observé	0	Faible	Faible		Très faible

12.4. Impacts résiduels sur les chiroptères

Tableau 31 : Évaluation des impacts résiduels sur les chiroptères

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Espèce		Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel
Destruction accidentelle d'individu	Permanent en phase chantier	Direct	Une espèce protégée recensée sur la commune :	Pipistrelle commune	Nationale	Non observé - Présence d'arbres à cavités	-	Faible à modéré	Faible à modéré	R4 : Vérifier l'absence d'espèces à enjeux lors de l'abattage des arbres à cavités	Faible
Dérangement d'individu	Temporaire en phase chantier Permanent en phase exploitation	Indirect	Une espèce protégée recensée sur la commune :	Pipistrelle commune	Nationale	Non observé - Présence d'arbres à cavités	-	Faible à modéré	Faible à modéré		Faible
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Une espèce protégée recensée sur la commune :	Pipistrelle commune	Nationale	Non observé - Présence d'arbres à cavités	-	Faible à modéré	Faible à modéré		Faible

12.5. Impacts résiduels sur l'entomofaune

Tableau 32 : Évaluation des impacts résiduels sur l'entomofaune

Nature de l'impact	Caractéristique de l'impact		Espèce	Statut de protection	Statut biologique	Effectif	Enjeu local	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	
Destruction accidentelle d'individu	Permanent en phase chantier	Direct	Lépidoptère								
			Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	1 individu	Faible	Faible	Faible		
			Orthoptères								
			Conocéphale commun (<i>Conocephalus fuscus</i>)	-	-	Plusieurs individus	Faible	Faible	Faible		
			Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	-	-						
			Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)	-	-						
			Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)	-	-						
Grillon domestique (<i>Acheta domesticus</i>)	-	-									
Dérangement d'individu	Temporaire en phase chantier	Indirect	Lépidoptère								
	Permanent en phase exploitation		Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	1 individu	Faible	Faible	Faible		
			Orthoptères								
			Conocéphale commun (<i>Conocephalus fuscus</i>)	-	-	Plusieurs individus	Faible	Faible	Faible		
			Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	-	-						
			Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)	-	-						
			Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)	-	-						
Grillon domestique (<i>Acheta domesticus</i>)	-	-									
Altération ou destruction des habitats	Permanent en phase chantier	Direct	Lépidoptère								
			Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	1 individu	Faible	Faible	Faible		
			Orthoptères								
			Conocéphale commun (<i>Conocephalus fuscus</i>)	-	-	Plusieurs individus	Faible	Faible	Faible		
			Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)	-	-						
			Criquet mélodieux (<i>Chorthippus biguttulus</i>)	-	-						
			Criquet vert-échine (<i>Chorthippus dorsatus</i>)	-	-						
Grillon domestique (<i>Acheta domesticus</i>)	-	-									

13. CONCLUSION

- ❖ Le projet prévoit la création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Oignies (62). La parcelle concernée par le projet se compose d'une allée, d'un bosquet, d'une prairie, ainsi que de zones en friche, pour une surface d'environ 1 hectare.
- ❖ L'analyse bibliographique et les investigations de terrain révèlent des enjeux pour la flore. On relève la présence de trois espèces patrimoniales : le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*) et le Saule argenté (*Salix alba*). Bien que certains habitats présentent des enjeux en termes de fonctionnalités pour la faune, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site. Ainsi, les enjeux floristiques et relatifs aux habitats sont considérés comme **faibles à modérés**.
- ❖ La présence de divers arbres à cavités le long de l'accès pourrait offrir des gîtes potentiels pour les chiroptères. Toutefois, aucun individu ni indice de présence (guano, restes de proies, etc.) n'a été relevé lors des prospections, ne permettant pas de confirmer leur occupation. Une vigilance particulière sera néanmoins portée sur ces arbres avant tout abattage, afin de s'assurer de l'absence d'individus.
Par ailleurs, le bosquet présent sur le site constitue un habitat favorable à la nidification et au refuge de plusieurs espèces d'avifaune commune.
- ❖ Pour les autres taxons, aucun enjeu particulier n'a été identifié. Les espèces observées présentent un statut de conservation favorable et ne sont pas protégées.
- ❖ La réalisation du projet dans le respect des mesures Eviter, Réduire, Compenser, permettra de concilier au mieux l'opportunité du projet avec la préservation de la biodiversité du site et de ses alentours, aboutissant à des impacts résiduels globalement **faibles** sur la biodiversité.

14. COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER

- **Adeline LÉVEILLÉ**

- Licence 3 : Science de la Vie parcours Biologie des Organismes et des Populations (Université de Lille)

- **Adeline LECHEVAL**

- Master 2 : Aménagement Ecologie Territoires Paysage Forêt (Université d'Amiens) ;
- Licence 3 : Géographie et aménagement (Université de Pau et des Pays d'Adour).
- DUT Génie Biologique (Université de Nantes)

15. BIBLIOGRAPHIE

BARATAUD M, 2015 - Écologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. 3e éd. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.C, 1997 - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. – Nancy, 217 p.

CATTEAU E., BUCHET J., CAMART Ch., COULOMBEL R., DAMBRINE L., DARDILLAC A., DELPLANQUE S., DUHAMEL F., FRANCOIS R., HAUGUEL J-C., PREY T. & VILLEJOUBERT G. 2021. -Végétation du nord de la France, guide de détermination. Conservatoire botanique national de Bailleul, Editions Biotope, Mèze. 400p.

CBNBL, 2014 - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. 172p

CEREMA. 2018 - Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC, Janvier 2018

DESSE Alexis, - Conservatoire Botanique de Bailleul, Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.2b.

FITTER R, FITTER A, FARRER A., 2022 – Graminées, carex, joncs et fougères. 256p.

GAYET G., BAPTISTE F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. et BENSETTITI F, 2018 – Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS, Agence française pour la biodiversité, 230p.

GENIEZ M, 2012 – Identifier les animaux. Tous les vertébrés de France, Benelux, Grande Bretagne et Irlande. Biotope, Mèze (Collection Bibles de naturaliste), 320p.

GODIN, J. et QUEVILLART, R, 2015 - Liste rouge des Reptiles et Amphibiens du Nord – Pas-de-Calais. Centrale Herpétologique du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional.

GON, 2019 – Oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais. 488p.

GON, SFO et CFR, 2012 - Liste rouge régionale – Nord – Pas-de-Calais - Les Odonates du Nord – Pas-de-Calais. Tableaux de synthèse.

GON, PICARDIE NATURE, 2024 – Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Hauts-de-France.

GRAND D, BOUDOT J-P, DOUCET G, 2019 – Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 152p.

LAFRANCHIS T, 2021 – Papillons de France, Guide de détermination des papillons diurnes. Version PDF. 356p.

MULLARNEY K, SVENSSON L, ZETTERSTRÖM & D, GRANT P 1999 (2010) – Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé. 399p.

Picardie Nature, GON, 2024 - Liste rouge régionale des papillons de jour des Hauts-de-France (Lépidoptères Papilionoidea & Zygaenidae), Tableau de synthèse. Programme de réalisation des listes rouges régionales des Hauts-de-France. DREAL Hauts-de-France, Amiens.

RAMEAU J.C, MANSION D, DUME G, GAUBERVILLE C, 1989 - Flore forestière française, tome 1, Plaines et collines. Nouvelle édition. Institut pour le développement forestier. 672p.

SARDET E, ROESTI C, BRAUD Y, 2024 – Cahier d'identification des orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 350p.

STRADDET Hauts-de-France, 2018 - Atlas cartographique des continuités écologiques. Annexe 3. 55p.

STREETER D, HART-DAVIS C, HARDCASTLE A, COLE F., HARPER L, 2011 - Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, ed. Delachaux et Niestlé, Paris, France, 700p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017 - La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF, 2015 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF 2015 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

16. SITOGRAPHIE

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Géoportail : www.geoportail.gouv.fr

INPN : www.inpn.mnhn.fr

Infoclimat : www.infoclimat.fr

Digitale 2 : www.cbnbl.org/digitale2

Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : www.gon.fr/sirf

Trame Verte et Bleue :

https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet_biodiv.xml

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	TaxRef v.16	Statut région	Rareté région	Menace région	Menace France	Protection nationale	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Zone humide	EEE
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	79734	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	79908	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	80591	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	83502	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	84061	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Arum italicum var. italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie	84110	C	PC?	NAa	[NE]*	Non	Non	Non	Non	Non	N
Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre ; Langue de cerf	84524	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Calamagrostis epigejos subsp. epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune	132379	I	C	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	N
Carduus L., 1753	Chardon (G)	190352	O	P	O	O	O	O	O	O	O	O
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	91289	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	92302	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Cornus sanguinea subsp. sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	133432	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	92606	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Daucus carota subsp. carota L., 1753	Carotte sauvage	133731	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	95149	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	95567	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Elytrigia repens subsp. repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	134093	I	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	96271	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Natpp	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	96508	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	96749	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron karvinskianus DC., 1836	Vergerette de Karvinski ; Pâquerette des murailles	96775	N;S	RR?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum subsp. cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine	134346	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Ficus carica L., 1753	Figuier commun ; Figuier	98653	C	RR	NAo	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage	98865	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	98921	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale	99108	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	100052	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	100787	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Hypericum humifusum L., 1753	Millepertuis couché ; Petit Millepertuis	103288	I	PC	LC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Nat	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	103316	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Juglans L., 1753	Noyer (G)	193685	O	P	O	O	O	O	O	O	O	O
Juncus L., 1753	Jonc (G)	193689	O	P	O	O	O	O	O	O	O	O
Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce	105295	C	RR	NAo	[LC]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Lysimachia arvensis subsp. arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	612638	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle ; Herbe aux ânes	109911	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	112463	Z;S;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	A
Pastinaca sativa subsp. sativa L., 1753	Panaïs cultivé	138623	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N

Picris hieracioides subsp. hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière	138785	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	113893	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Populus tremula L., 1753	Peuplier tremble ; Tremble	115156	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	115624	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	116043	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	952124	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	116392	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	116759	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	117201	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	117503	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	A
Rhus typhina L., 1756	Sumac Amarante	117723	C	AC	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	P
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	118073	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)	197281	O	P	O	O	O	O	O	O	O	O
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée	119471	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex obtusifolius subsp. obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses ; Patience sauvage	140371	I	?	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	119991	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Salix myrsinifolia Salisb., 1796	Saule noirissant	120135	#	#	#	[LC]	Non	Non	#	#	[Nat]	#
Salix repens subsp. dunensis Rouy, 1910	Saule des dunes ; Saule des sables ; Saule argenté	151107	I	R	LC	NE*	Non	Non	Oui	Oui	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	120717	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	120824	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque	123141	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Solanum dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère	124034	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Sonchus arvensis subsp. arvensis L., 1753	Laiteron des champs	141301	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale subsp. officinale L., 1753	Consoude officinale	141499	I	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	125474	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)	198226	O	P	O	O	O	O	O	O	O	O
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à larges feuilles	126650	I?	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium medium L., 1759	Trèfle intermédiaire	127382	I	AR	LC	LC	Non	NPC	Oui	Oui	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	127454	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	128042	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	128077	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
Ulmus minor Mill., 1768	Orme champêtre	128175	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica subsp. dioica L., 1753	Grande ortie ; Ortie dioïque	142037	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Veronica L., 1753	Véronique (G)	198883	O	P	O	O	O	O	O	O	O	O
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	129298	A;S;C	AR?	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N

Esèce Exotique Envahissante

Espèce d'intérêt patrimoniale

Légende :

- CD Nom :

Identifiant unique du taxon au sein du référentiel national TAXREF V.14

- Statuts :

I = Indigène, **Z** = Eurynaturalisé, **N** = Sténonaturalisé, **A** = Adventice, **S** = Subspontané, **C** = Cultivé

- Degré de rareté :

E = Exceptionnel, **RR** = Très rare, **R** = Rare, **AR** = Assez rare, **PC** = Peu Commun, **AC** = Assez commun, **C** = Commun, **CC** = Très commun, **CCC** = Extrêmement commun, **P** = Présent

Un point d'interrogation accompagne parfois l'indice de rareté indiquant que la rareté doit être confirmée. L'indice de rareté attribué à ce taxon provient d'un taxon de rang supérieur ou inférieur.

- Menace :

CR* = Présumé disparu au niveau régional, **CR** = En danger critique, **EN** = En danger, **VU** = Vulnérable, **NT** = Quasi-menacé, **LC** = Préoccupation mineure, **DD** = Insuffisamment documenté, **NA** = Évaluation UICN non applicable, **NAa** = Non applicable car taxon naturalisé, **Nao** = Exclu de la liste rouge

- Intérêt patrimonial :

Oui = répond à au moins un des critères de sélection, **(Oui)** = éligible au regard de critère de sélection, mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?), **pp** = « pro parte » seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, **(pp)** = une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, mais considéré disparu ou présumé disparu, **?** = Intérêt patrimonial ne peut être évalué d'après les connaissances actuelles, **Non** = Dépourvu d'intérêt patrimonial d'après les critères de sélection, **#** = lié à un statut E (cité par erreur), **E ?** (douteux) ou **??** (Hypothétique).

- Déterminants ZNIEFF :

Oui = taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Hauts-de-France, **(Oui)** = idem, mais disparu ou présumé disparu, **[Oui]** = idem, mais cité par erreur, douteux ou hypothétique, **pp** = « pro parte » taxon dont seule une partie infrataxons est déterminante ZNIEFF en région Hauts-de-France, **Non** = Non inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Hauts-de-France.

- Zone humide :

Nat = Taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'Annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, **(Nat)** = Taxon inscrit, mais disparu ou présumé disparu, **[Nat]** = Taxon inscrit, mais cité par erreur, douteux, hypothétique ou uniquement cultivé, **pp** = « pro parte » taxon seule une partie des infrataxons est inscrite, **Non** = Taxon non inscrit. **Reg** = inscrit au niveau régional

- Espèces exotiques envahissantes :

N = Plante non exotique envahissante, **A** = plante exotique envahissante avérée, **P** = Plante exotique envahissante potentielle

Annexe 2 : Liste des espèces avifaunistiques

Espèces		Statut sur le site		Liste rouge nationale			Liste rouge régionale		Statuts et conventions					
Nom vernaculaire	Nom scientifique	N	P	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Oiseaux nicheurs	Indice de rareté	Directive Oiseaux	Protection nationale	Convention de CITES	Convention de BERNE	Convention de BONN et/ou accord AEWA	Déterminantes ZNIEFF
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		x	LC	NA		LC	C	Annexe II/2	Art.3				
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Po		LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe II		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Pr		LC	NA	NA	LC	TC	Annexe II/2			Annexe III		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Pr		LC			LC	C		Art.3		Annexe II		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Po		LC			LC	C		Art.3		Annexe II		OUI
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		x	LC			LC	C						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		x	LC	LC	NA	LC	TC	Annexe II/1Annexe III/1					
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Po		LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe III		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Po		LC	NA	NA	LC	C		Art.3		Annexe II	Annexe II	

Légende :

Liste rouge et indices de rareté

Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2016)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Hauts-de-France (2018)

Statut sur le site : N = Nicheur (Possible, Probable) ; P = De passage

Liste rouge : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; DD= Données insuffisantes ; NA = Non Applicable

Indice de rareté : TC = Très Commune ; C = Commun ; AC = Assez Commun

Statuts et Conventions

Directive Oiseaux : Annexe II = Liste des espèces chassables ; Annexe III = Liste des espèces commercialisables

Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités et leur protection

Convention de BERNE : Annexe II = Espèce de faune strictement protégée ; Annexe III = Espèce de faune protégée

Convention de BONN : Annexe II = Espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable

Accord AEWA : Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

Déterminant de ZNIEFF : Espèce inscrite à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Hauts-de-France

Annexe 3 : Liste de l'entomofaune

Espèces		Liste rouge internationale		Liste rouge nationale	Statut régional		Statuts	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste mondiale	Liste européenne		Liste rouge	Indice de rareté	Protection	Déterminantes ZNIEFF
Lépidoptères								
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>		LC	LC	LC			
Orthoptères								
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>		LC					
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>		LC					
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>		LC					
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>		LC					
Grillon domestique	<i>Acheta domesticus</i>	LC	LC					

Légende :

Liste rouge et indices de rareté

Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (2012)

Liste rouge régionale des Papillons de jour des Hauts-de-France (2024)

Liste rouge : LC = Préoccupation mineure

Indice de rareté : TC = Très Commun ; C = Commun

Statuts et convention

Déterminant ZNIEFF : Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Hauts-de-France